Parc linéaire de la rivière Saint-Charles

Plan de développement

2011

VILLE DE QUÉBEC

Équipe de travail

DIRECTION
Jacques Grantham
Directeur
Service de l'environnement, Ville de Québec

COORDINATION ET RÉDACTION
Marie-Josée Coupal
Conseillère en urbanisme, Division de l'urbanisme
Service de l'aménagement du territoire, Ville de Québec

COMITÉ DE TRAVAIL
Amélie Bolduc
Agente de promotion/Relations avec les citoyens et soutien administratif
Arrondissement des Rivières, Ville de Québec

Caroline Brodeur
Directrice générale
Conseil de bassin de la rivière Saint-Charles

Michel Campéano
Chargé de projets
Office du tourisme de Québec

Pierre Corbeil
Agent de développement local/Tourisme
Centre local de développement de Québec

Michel Delage
Responsable d'équipements, Division culture, loisir et vie communautaire, arrondissement de La Haute-Saint-Charles, Ville de Québec

Gérôme Deschamps
Directeur général par intérim
Société de la rivière Saint-Charles

Mélanie Deslongchamps
Directrice générale
Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles et des Marais du Nord

France Lessard
Chargée de projets en développement touristique/Développement, stratégie et planification
Office du tourisme de Québec

Richard Marchand
Directeur, Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire/Section équipements
Arrondissement de La Cité-Limoilou, Ville de Québec

CONCEPTION DES CARTES 1, 2, 3 ET 5 ET DE LA PAGE COUVERTURE
Carlos de la Torre
Infographiste, Division du design, de l'architecture et du patrimoine
Service de l'aménagement du territoire, Ville de Québec

RÉVISION LINGUISTIQUE ET MISE EN PAGE
Louise Boucher
Adjointe administrative
Service de l'environnement, Ville de Québec

TABLES DES MATIÈRES

ÉQUIPE DE TRAVAIL ..... **I**

INTRODUCTION **1**

1. CONTEXTE **3**

1.1 MISSION 3
1.2 LIMITES 3
1.3 SECTEURS D'AMBIANCE 4
1.4 POSITIONNEMENT 5
1.5 CONTRAINTES NATURELLES ET ANTHROPIQUES 5
1.5.1 Prise d'eau potable *5*
1.5.2 Rives, escarpements et autres milieux naturels *6*
1.5.3 Zones inondables *8*
1.5.4 Eau polluée *8*
1.5.5 Activités néfastes *9*
1.5.6 Secteurs rebutants *9*
1.6 POTENTIELS RÉCRÉATIFS ET TOURISTIQUES 9
1.6.1 Zone écotouristique *9*
1.6.2 Zone récréotouristique extensive *10*
1.6.3 Zone récréative extensive *11*
1.7 ACTEURS DU MILIEU ET GESTION DU PARC 11

2. VISION D'AVENIR **13**

2.1 FONCTIONS 13
2.1.1 Fonction écologique *13*
2.1.2 Fonction récréative *13*
2.1.3 Fonction touristique *13*
2.1.4 Fonction éducative *14*
2.1.5 Fonction urbaine *14*
2.1.6 Fonction culturelle *14*
2.1.7 Fonction économique *14*
2.2 PRINCIPES POUR LE DÉVELOPPEMENT DU PARC 15

3. LES OBJECTIFS ET LES MOYENS **17**

3.1 ASSURER LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS DU PARC ET CELLES DE L'EAU BRUTE SERVANT À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 17
3.1.1 Moyens *18*
3.2 RENDRE LE PARC ACCUEILLANT ET ACCESSIBLE 19
3.2.1 Développement d'aires d'accueil et d'haltes de services *19*
3.2.1.1 Pôle du lac Saint-Charles 19
3.2.1.2 Pôle de la chute Kabir Kouba et du parc Jean-Roger-Durand 20
3.2.1.3 Pôle du parc Chauveau 20
3.2.1.4 Pôle du parc Les Saules 21
3.2.1.5 Pôle du secteur urbain – rive gauche 21
3.2.1.6 Pôle du secteur urbain - rive droite 21
3.2.1.7 Développement d'une halte de services 22
3.2.1.8 Moyens 22
3.2.2 Accessibilité par divers moyens de transport *22*
3.2.2.1 Navette 23
3.2.2.2 Stationnement 24
3.2.2.3 Transport en commun 24
3.2.2.4 Vélo 25
3.2.2.5 Marche 25
3.2.2.6 Moyens 25

3.2.3 Services aux personnes à mobilité réduite *26*
3.2.3.1 Moyens 26
3.3 DÉVELOPPER LE PLEIN POTENTIEL RÉCRÉATIF DU PARC SUR LES QUATRE SAISONS 27
3.3.1 Activités estivales *27*
3.3.1.1 Marche et randonnée pédestre 27
3.3.1.2 Camping « sans trace » 29
3.3.1.3 Observation des oiseaux 30
3.3.1.4 Patin à roues alignées et vélo 30
3.3.1.5 Moyens 31
3.3.2 Activités nautiques et aquatiques 31
3.3.2.1 Canot-kayak-rabaska-rafting-croisières 31
3.3.2.2 Baignade et accès à l'eau 35
3.3.2.3 Pêche 35
3.3.2.4 Moyens 36
3.3.3 Activités hivernales *36*
3.3.3.1 Marche hivernale sur sentiers damés 37
3.3.3.2 Ski de fond 38
3.3.3.3 Raquette 38
3.3.3.4 Patin à glace 39
3.3.3.5 Moyens 39
3.4 AUGMENTER LE POTENTIEL TOURISTIQUE DU PARC 39
3.4.1 Moyens *41*
3.5 AMÉLIORER L'INFORMATION SUR LE PARC 42
3.5.1 Choix d'une seule appellation *42*
3.5.2 Cohérence de l'information *43*
3.5.3 Identité du parc *43*
3.5.4 Utilisation des applications du Web 2.0 ..... *44*
3.5.5 Moyens *45*
3.6 UTILISER LE PARC COMME CORRIDOR ÉDUCATIF ET ARTISTIQUE 45
3.6.1 Corridor éducatif *45*
3.6.2 Corridor artistique *46*
3.6.3 Moyens *47*
3.7 ASSURER UNE GESTION COHÉRENTE DU PARC 47
3.7.1 Moyens *48*

4. LE PARC, SECTEUR PAR SECTEUR 49

4.1 SECTEUR DU LAC SAINT-CHARLES 49
4.2 SECTEUR DES MÉANDRES 50
4.3 SECTEUR DU CHÂTEAU-D'EAU 51
4.4 SECTEUR DE LA CHUTE KABIR KOUBA ET DU PARC JEAN-ROGER-DURAND 52
4.5 SECTEUR DU PARC CHAUVEAU 53
4.6 SECTEUR DE L'ESTACADE 54
4.7 SECTEUR DU PARC LES SAULES 55
4.8 SECTEUR DU CIMETIÈRE SAINT-CHARLES 56
4.9 SECTEUR URBAIN 57
4.10 SECTEUR DE LA RIVIÈRE DU BERGER 58

BIBLIOGRAPHIE 61

Annexe cartographique

Carte 1 : Les secteurs d'ambiance
Carte 2 : Les zones récréatives et touristiques
Carte 3 : Les pôles d'activités et les aires d'accueil
Carte 4 : Carte officielle du parc 2010
Carte 5 : Potentiels et contraintes pour le canot et le kayak

Introduction

Le parc linéaire de la rivière Saint-Charles est le résultat d'un vaste projet évolutif amorcé par la Ville de Québec depuis une trentaine d'années et inauguré en 2008 dans le cadre des fêtes du 400e.

Dès 1974, à la suite de la construction des murs de béton, le projet «Kabir-Kouba» [1] pose les premiers jalons d'un aménagement riverain de la rivière à des fins récréatives, esthétiques et économiques. Le projet propose l'exploitation de la linéarité du site dans le secteur urbain : une promenade d'environ neuf kilomètres de longueur, répartie de part et d'autre de la rivière, est construite à même les murs de soutènement.

À la même époque, dès 1978, la Ville commence discrètement à acquérir les espaces libres le long de la Saint-Charles afin d'y aménager un jour un parc linéaire du centre-ville de Québec à la limite nord de son territoire[2].

Au cœur des quartiers centraux, l'eau de la rivière est toutefois fortement polluée, ce qui constitue une contrainte majeure aux activités aquatiques. Des audiences publiques tenues en 1995 sur le plan d'urbanisme des berges de la rivière Saint-Charles suscitent l'adhésion de la population au remplacement graduel des murs de bétons par des berges renaturalisées et à la réalisation de travaux pour assainir l'eau[3].

À partir de 1996, on procède ainsi à la démolition des berges bétonnées, à leur restauration, et à la construction de douze bassins souterrains de rétention pour assainir l'eau de la rivière. En parallèle, la Ville aménage le sentier pédestre de quelque vingt-sept kilomètres qui relie aujourd'hui le secteur urbain au lac Saint-Charles. L'ensemble du projet de réalisation du parc linéaire représente un investissement global de près de 145 millions de dollars.

À l'hiver 2009, le comité exécutif de la Ville de Québec mandate le Service de l'environnement pour la coordination de la rédaction d'un plan de développement pour le parc et d'un plan d'action visant sa mise en valeur récréotouristique. Cette initiative est aussi inscrite au projet de Plan vert, bleu, blanc publié au printemps 2008, qui reconnaît le parc linéaire comme un équipement de plein air majeur de la ville.

---

[1] VILLE DE QUÉBEC, K*abir-Kouba*, Service de l'urbanisme, 1974, 147p.

[2] VILLE DE QUÉBEC, *Rivière Saint-Charles : contexte évolutif et potentiel de développement*, Cahier d'étude urbaine, Service de l'urbanisme, 1987, 43p.

[3] VILLE DE QUÉBEC, Rapport des commissaires. *Audiences publiques sur le plan d'urbanisme des berges de la rivière Saint-Charles (Kabir-Kouba)*, Ville de Québec, 1995, 36p. + annexes

Ce plan de développement doit être considéré comme un guide qui orientera les actions que doit prendre la Ville en matière de protection des milieux sensibles, de développement de services et d'activités, d'animation, de promotion et de gestion.

Les actions proposées permettront dorénavant de considérer, dans la mise en valeur du parc, certains impératifs tels que la protection de l'eau brute servant à l'alimentation en eau potable et celle des écosystèmes riverains qui sont à la base même de la création du parc. Elles permettront aussi d'orchestrer l'action des divers partenaires pour développer une offre de service locale et touristique optimisant les nombreux potentiels du lieu.

Enfin, le plan de développement servira de référence pour l'élaboration d'un plan d'action. Pour chacun des moyens proposés au présent document, le plan d'action fixera un échéancier, évaluera les ressources nécessaires et identifiera les instances responsables.

1. Contexte

Cette première partie du rapport décrit sommairement le parc linéaire et procure les éléments d'information nécessaires à la compréhension des enjeux entourant son développement.

1.1 Mission

La mission du parc linéaire de la rivière Saint-Charles est d'offrir à perpétuité un corridor naturel de récréation extensive[4] au cœur du milieu urbain en protégeant, en mettant en valeur et en rendant accessibles aux citoyens de Québec et aux visiteurs, la rivière Saint-Charles et ses milieux naturels riverains. Le tout doit favoriser la connaissance et l'appréciation de ces milieux par l'ensemble des usagers du parc et ne jamais compromettre la qualité de l'eau en amont de la prise d'eau.

1.2 Limites

Le territoire qui fait l'objet du présent plan de développement est celui couvert par le corridor du parc linéaire et par celui de la rivière Saint-Charles, du lac Saint-Charles au barrage Samson.

Le corridor du parc linéaire inclut les propriétés municipales, publiques ou privées (sous servitudes ou ententes) sur lesquelles passe le sentier linéaire. Le corridor est de largeur variable, souvent riverain à la rivière, mais parfois aussi relativement éloigné de celle-ci. Il ne constitue donc pas un tout uniforme, circonscrit dans un polygone clairement délimité.

Un des premiers exercices mis en œuvre par le comité a donc été de confier un mandat pour effectuer la cartographie du corridor du parc linéaire en fonction des différentes tenures (propriété municipale, propriété publique, passage sur rue, servitude, etc.).

Les règles suivantes ont servi à la délimitation du corridor :

- Le parc linéaire inclut la surface de toutes les propriétés municipales non aménagées acquises pour faire passer le sentier.

[4] Récréation extensive : un type de récréation caractérisée par une faible densité d'utilisation du territoire et par l'exigence d'équipements peu élaborés (Lois sur les parcs, L.R.Q., chapitre P-9, section 1, e).

- Lorsque le sentier du parc linéaire passe dans un parc municipal, ou sur une propriété municipale située en zone inondable ou en zone forestière, le parc linéaire inclut la surface :
    - de la bande de terrain municipal comprise entre le sentier et la rivière;
    - du sentier;
    - d'une bande d'entretien le long du sentier allant d'un minimum de deux à plusieurs mètres, en fonction de divers critères (topographie, zone inondable, terrain naturel, etc.).
- Le parc Les Saules, qui est aménagé presque en totalité en zones inondables, est inclus totalement au parc linéaire, compte tenu de son caractère naturel et sensible. Le parc linéaire inclut aussi la propriété de la maison O'Neill.
- Dans la zone urbaine, c'est-à-dire celle du corridor multifonctionnel, le parc linéaire inclut les surfaces sur les deux rives de la rivière qui ont fait l'objet de travaux de renaturalisation.
- Le parc des naissances est entièrement inclus au parc linéaire.
- Lorsque le passage du sentier fait l'objet d'une servitude, la surface du parc correspond au polygone du corridor inscrit à l'acte notarié.
- Les passerelles sont incluses au parc linéaire ainsi que les propriétés municipales qu'elles relient de part et d'autre de la rivière.

La distribution des responsabilités, des tâches d'entretien et de surveillance pourra à l'avenir s'appuyer sur cette cartographie. Jusqu'à maintenant, l'ambiguïté sur les limites du parc a entraîné quelques « zones floues » dans le partage des responsabilités.

1.3 Secteurs d'ambiance

La carte 1 présente les limites des dix secteurs d'ambiance du parc. Celui-ci traverse plusieurs types de milieux dont l'ambiance et les potentiels récréatifs sont très variables. Ce découpage du parc en secteurs a permis l'évaluation individuelle de chacune des zones d'ambiance, en fonction de ses caractéristiques propres :

1 : Secteur du lac Saint-Charles (2 km).
2 : Secteur des méandres (3,8 km).
3 : Secteur du château d'eau (3,0 km).
4 : Secteur de la chute Kabir Kouba et du parc Jean-Roger-Durand (2,4 km).
5 : Secteur du parc Chauveau (4,2 km).
6 : Secteur de l'estacade (2,1 km).
7 : Secteur du parc Les Saules (4,2 km).
8 : Secteur du cimetière Saint-Charles (3,9 km).
9 : Secteur urbain (4,6 km du côté nord et 4,3 km du côté sud).
10 : Secteur de la rivière du Berger (1, 7 km).

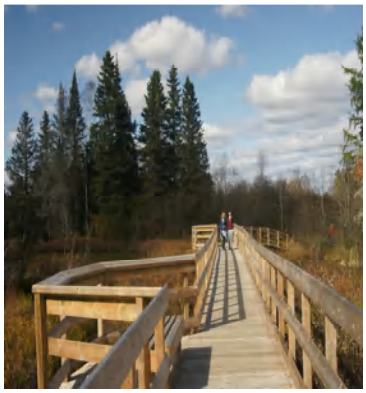
Source : APEL

Les caractéristiques distinctives de chacune des zones sont présentées au chapitre 4 du présent document.

1.4 Positionnement

Le positionnement du parc linéaire considère sa mission, ses caractéristiques naturelles, son unicité, de même que ses clientèles actuelles et futures.

Puisque le parc linéaire ne constitue pas un tout uniforme, son positionnement doit considérer que celui-ci comprend plus de 30 km de sentiers reliant entre eux plusieurs secteurs, parcs et attraits fort variés (tantôt très locaux, tantôt très attractifs aux plans régional et touristique). Il traverse trois arrondissements : La Cité-Limoilou, Les Rivières et La Haute-Saint-Charles, et passe sur le territoire de Wendake.

Son positionnement doit aussi prendre en compte que le parc linéaire est d'abord et avant tout un parc naturel traversant plusieurs milieux sensibles tels que des plaines inondables, des rives et des forêts naturelles. Il inclut également tout le secteur renaturalisé où les objectifs d'amélioration de la qualité de l'eau sont cruciaux. Il côtoie de plus une rivière pour laquelle l'enjeu de la qualité de l'eau est d'autant plus important qu'on y trouve la prise d'eau servant à l'alimentation en eau potable de la ville.

Lorsqu'on considère l'ensemble qu'est le parc linéaire, il a tout d'un équipement d'agglomération, et ce, bien qu'il joue un rôle de proximité pour un bassin habité par 350 000 citoyens.

1.5 Contraintes naturelles et anthropiques

Le plan de développement doit considérer plusieurs contraintes, présentées ci-dessous.

1.5.1 Prise d'eau potable

L'espace vert entourant le château d'eau contient les équipements de la prise d'eau qui alimentent l'usine de traitement d'eau de Québec. La prise d'eau, située sur la rive gauche de la rivière Saint-Charles, puise l'eau brute pour fournir l'eau potable à environ 230 000 personnes. Tout le secteur situé en amont de cette prise d'eau, incluant le lac Saint-Charles, constitue le bassin versant d'alimentation en eau potable pour cette population. Toute planification d'activités dans ce secteur doit donc tenir compte de cette réalité et assurer la pérennité de la ressource ainsi que de la sécurité des citoyens.

Source : APEL

Le château d'eau actuel, d'aspect médiéval, date de 1949. Il abrite la prise d'eau. À proximité, on y a construit, en 1969, l'actuelle usine de traitement d'eau. Celle-ci ne garantit pas à elle seule l'absence totale de risques sanitaires. C'est pourquoi la Ville de Québec doit adopter une approche de précaution assurant la qualité de l'eau de la source aux robinets. Pour protéger la source d'eau brute pour l'alimentation en eau potable, divers règlements municipaux contribuent à protéger les rives et à contrôler les risques de contaminations ponctuelles et diffuses.

Le règlement R.A.V.Q. 266 régissant les activités susceptibles de contaminer une source d'approvisionnement de l'aqueduc de la ville interdit le canotage dans un rayon de 30 mètres autour de la prise d'eau et la baignade dans le lac et la rivière. Il interdit aussi de circuler avec un véhicule muni d'un moteur à essence sur le lac Saint-Charles et sur tous les lacs et cours d'eau situés en amont de la prise d'eau sur le territoire de la ville.

En vertu du règlement de zonage R.V.Q. 1400, les ouvrages et constructions autorisés dans les premiers 30 et 300 mètres autour d'une prise d'eau potable, et dans un environnement de vingt et 300 mètres autour d'un cours d'eau servant à l'approvisionnement à l'eau potable, sont règlementés. L'utilisation du sol doit respecter diverses normes visant à protéger l'eau contre les risques de contamination par des matières dangereuses, des déchets, de la neige usée, des pesticides et des engrais de toutes sortes.

Le secteur est aussi contraignant au plan de la sécurité, notamment en ce qui a trait à la vitesse d'aspiration d'eau dans les conduites de la prise d'eau qui constitue une zone dangereuse pour toute personne qui tomberait à l'eau à proximité de celle-ci.

Cela dit, pour le traitement de l'eau, l'usine utilise plusieurs produits chimiques pouvant occasionner des risques pour la santé humaine. Le secteur est sujet à des fuites accidentelles de chlore. Une fuite de chlore gazeux sous pression pourrait avoir des conséquences sérieuses pour des usagers à l'intérieur d'un périmètre d'une centaine de mètres autour de l'usine. À l'extérieur de ce périmètre, le danger lié à la fuite de chlore est moindre, mais toujours présent.

1.5.2 Rives, escarpements et autres milieux naturels

Le sentier est aménagé le long des berges de la rivière Saint-Charles. Dans le secteur situé en amont de la chute Kabir Kouba, les berges naturelles sont couvertes par des boisés pour la plupart matures. Sur les versants escarpés et rocheux, des groupements de pins blancs parfois centenaires, des cèdres occidentaux, des épinettes blanches et rouges et des pruches du Canada contribuent à protéger les sols.

En aval de la chute Kabir Kouba, les escarpements caractéristiques de la gorge sont peuplés de cédrières et de quelques poches d'érablière à érables à sucre. Dans le parc Chauveau, les friches et les boisés mixtes occupent d'importantes superficies, tandis que les essences feuillues typiques des boisés humides dominent dans le parc Les Saules.

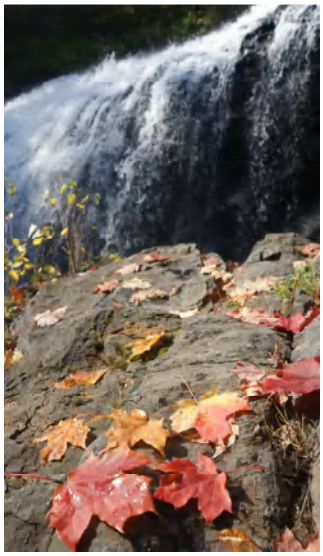
Source : APEL

Les travaux de renaturalisation dans le secteur urbain ont implanté des habitats fauniques diversifiés pour remplacer la partie bétonnée de la rivière, de manière à y créer un écosystème aquatique et riverain viable pour la faune et la flore. De par cette diversité de paysage tout le long du corridor de la Saint-Charles, il n'est pas étonnant que le parc linéaire représente un corridor de prédilection pour l'observation de la faune aviaire.

L'ensemble du parc linéaire est un milieu naturel identifié au Répertoire des milieux naturels d'intérêt de Québec[5]. Tout son corridor ainsi qu'une large part du parc Chauveau sont d'ailleurs inscrits « conservation naturelle » au plan des grandes affectations du sol du Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD). Au Règlement de zonage, les usages autorisés dans ces zones sont ceux visant la conservation des milieux naturels et n'incluent conséquemment pas les équipements plus lourds tels que les terrains de sport, les patinoires extérieures et les rampes de planche à roulettes.

La rivière Saint-Charles est un cours d'eau illustré au Règlement de zonage R.V.Q. 1400. Il s'agit de la catégorie de cours d'eau bénéficiant de la plus large protection. À part pour quelques exceptions pour des fins publiques, aucune construction, principale ou accessoire, ne peut être érigée dans une bande de vingt mètres calculée à partir de la ligne des hautes eaux. L'aménagement d'un espace de stationnement et l'entreposage de matériaux sont aussi strictement interdits dans la rive (qui est de dix ou quinze mètres à partir de la ligne des hautes eaux selon la pente).

Afin de prévenir l'érosion et de protéger les écosystèmes riverains et aquatiques, la coupe d'arbres dans la bande riveraine est soumise à diverses restrictions, tandis que le déboisement est interdit.

[5] VILLE DE QUÉBEC, *Répertoire des milieux naturels d'intérêt de Québec*, Ville de Québec, 2006.

1.5.3 Zones inondables

Le parc est aménagé en bonne partie en zones inondables, dont une part importante du secteur est située au nord de la prise d'eau et du parc Les Saules. Ces secteurs vulnérables limitent les aménagements qui peuvent y être réalisés étant donné les possibilités d'inondation à récurrence de vingt ou 100 ans et la valeur des milieux naturels qu'on y trouve. Partout, le sentier a été aménagé en tenant compte de cette sensibilité. En vertu du règlement R.V.Q. 1400, les constructions et ouvrages autorisés dans ces zones sont soumis à diverses restrictions.

1.5.4 Eau polluée

La qualité de l'eau de la rivière Saint-Charles est bonne ou satisfaisante jusqu'à la hauteur de Loretteville, mais se dégrade à mesure que l'on pénètre en zone urbanisée. Sur les quatre derniers kilomètres, la contamination bactériologique de l'eau est importante et les concentrations de matières en suspension et de phosphore sont particulièrement élevées.

La rivière est fortement polluée par les coliformes fécaux. Ceux-ci sont les indicateurs les plus utilisés dans le monde afin d'évaluer les risques pour la santé. « Les principaux critères relatifs à la pratique d'activités récréatives sont les suivants : 200 coliformes fécaux/100 ml pour les activités de contact primaire (baignade, planche à voile) et 1000 coliformes fécaux/100 ml pour les activités de contact secondaire (pêche sportive, canotage). »[6] En plein été, la qualité de l'eau de la rivière dans le secteur urbain ne permet pas que l'on puisse y autoriser les activités de contact secondaire. C'est cependant l'objectif poursuivi par la Ville dans son projet d'assainissement de la rivière Saint-Charles entrepris depuis 1996.

La mauvaise qualité de l'eau est due essentiellement aux apports des rivières Lorette et du Berger ainsi qu'aux fréquents débordements des réseaux d'égouts survenant en temps de pluie. La renaturalisation des rives et la construction de l'ensemble des bassins de rétention qui captent les trop-pleins d'eaux usées produits en temps de pluie devraient réduire d'environ 95 % les débordements et déversements d'égouts dans la rivière. « Un tel assainissement autorise le rêve d'activités nautiques d'ici quelques années. »[7] C'est pourquoi la Ville a aménagé des aires d'embarquement et de débarquement d'embarcations lors des travaux de restauration des berges.

Jusqu'à maintenant, les améliorations ne permettent toujours pas à la Ville d'autoriser les activités de contact secondaire.

---

[6] COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL, *Réseau de suivi du milieu aquatique*, CUM, Service de l'environnement, Assainissement de l'air et de l'eau, [En ligne], le 2 août 1999. [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/rsma_fr/media/documents/depliant99.pdf]

[7] VILLE DE QUÉBEC, *Ma ville mon 400e*, Québec, Service des communications, 2009, p.150

1.5.5 Activités néfastes

L'isolement de plusieurs aires boisées du parc linéaire, par rapport aux secteurs plus densément fréquentés, favorise les regroupements de personnes et la tenue d'activités dangereuses et parfois malveillantes telles que le vandalisme et l'allumage de feux. « Des bâtiments construits à quelques mètres du cours d'eau provoquant une surcharge de talus, des aires de stationnement localisées en haut de talus riverains, des remblayages, des rives déboisées, des dépotoirs clandestins, des rejets illicites et la construction artisanale de pontons sont autant d'exemples de pressions environnementales néfastes rencontrées le long de la rivière. »[8]

Par l'acquisition de terrains riverains par la Ville et par l'augmentation de la fréquentation de ces secteurs par les usagers du parc, le projet de création du parc linéaire a contribué à réduire ces pressions. Certains secteurs demeurent cependant encore problématiques.

1.5.6 Secteurs rebutants

Des viaducs et des tunnels sont utilisés pour traverser des environnements hostiles tels que des grands axes routiers et une voie de chemin de fer. En l'absence de mesures pour rendre ces lieux plus conviviaux, ces espaces constituent des passages obligés plutôt désagréables pour les promeneurs. Il en est de même pour quelques passages sur rue, lorsque pour divers facteurs, le sentier n'a pu être aménagé le long de la rive.

1.6 Potentiels récréatifs et touristiques

Pour concilier la protection des zones sensibles du parc linéaire, le présent plan de développement présente une sorte de hiérarchie des secteurs en termes de potentiel récréotouristique, en les regroupant selon trois zones. Les sections ci-dessous et la carte 2 les présentent brièvement.

1.6.1 Zone écotouristique

La zone écotouristique correspond à la zone récréative la plus fragile du parc. Il s'agit d'une zone propice à la mise en œuvre d'activités récréatives extensives particulièrement peu exigeantes en matière d'équipements et invitant à la contemplation, à l'observation et à la découverte de paysages naturels. Sa mise en valeur doit contribuer à la conservation de la nature et en faire la promotion. En plus d'être très appréciée par une clientèle de proximité, la zone écotouristique présente un potentiel attractif pour les résidents de l'agglomération, les excursionnistes et les touristes.

[8] GENEVIÈVE NOLET AVEC LA PARTICIPATION DE ABCP ONLINE, *Plan de mise en valeur du parc linéaire des rivières Saint-Charles et du Berger. Secteur Nord*, 2002, p.11.

Cette zone inclut tout le secteur nord compris entre le lac Saint-Charles et la prise d'eau potable : secteur du lac Saint-Charles (2 km), secteur des méandres (3,8 km) et secteur du château d'eau (3,0 km). La zone est propice aux activités éducatives et d'interprétation portant sur la faune et la flore évidemment, mais aussi sur l'alimentation en eau potable (du lac aux robinets) et sur l'histoire du lac et de la rivière Saint-Charles à l'époque de la Nouvelle-France. La construction éventuelle du pavillon d'accueil permettra de favoriser une plus forte fréquentation de cette zone par la clientèle touristique.

1.6.2 Zone récréotouristique extensive

Le secteur de la chute Kabir Kouba et du parc Jean-Roger-Durand (2,4 km) et le secteur urbain (environ 9 km) sont les deux secteurs attractifs pour les touristes et les excursionnistes qui composent cette zone. Moins sensible en général que toute la zone nord du parc, l'offre récréative y est déjà plus développée et structurée.

Le secteur de la chute Kabir Kouba et du parc Jean-Roger-Durand est fortement lié au territoire de Wendake, qui regroupe divers attraits (musée de la Nation huronne-wendat, site traditionnel huron Onhoüa Chetek8e, Centre d'interprétation de la chute Kabir Kouba, l'Hôtel-Musée Premières Nations). La localisation de la réserve à proximité du corridor des Cheminots, du sentier linéaire de la rivière Saint-Charles et du grand parc Jean-Roger-Durand, en fait un endroit stratégique dont le potentiel touristique reste à être davantage exploité.

Le secteur urbain s'étendant du pont Scott au barrage Samson constitue l'autre secteur d'intérêt au plan touristique. Facilement accessible par plusieurs modes de transport, on y vient pour pratiquer diverses activités, s'imprégner d'urbanité et admirer les rives renaturalisées ainsi que les dix œuvres d'art et six sculptures-bancs qui agrémentent le parcours. Il s'agit d'ailleurs du seul corridor multifonctionnel du parc linéaire.

Sur la rive gauche, le secteur comprend la maison Dorion-Coulombe, qui abrite les bureaux de la Société de la rivière Saint-Charles et qui constitue, jusqu'à maintenant, les principaux bureaux d'accueil du parc linéaire. Juste à côté, se trouve le lieu historique national du Canada Cartier-Brébeuf, qui commémore l'hivernage de Jacques Cartier et de ses compagnons en 1535-1536. De l'autre côté de la rivière, le parc de la Pointe-aux-Lièvres réaménagé en lien avec le futur écoquartier participera aussi à augmenter l'attractivité du secteur.

Source : APEL

1.6.3 Zone récréative extensive

Tous les autres secteurs du parc sont compris dans la zone récréative extensive : secteur du parc Chauveau (4,2 km), secteur de l'estacade (2,1 km), secteur du parc Les Saules (4,2 km), secteur du cimetière Saint-Charles (3,9 km), secteur de la rivière du Berger (1,7 km).

Considéré individuellement, chacun de ces secteurs est peu attractif pour les visiteurs et dessert principalement une clientèle de proximité ou d'agglomération. Parmi ceux-ci, les secteurs du parc Chauveau et du parc Les Saules, dans une moindre mesure, constituent des sites de destination principale et offrent un potentiel comme aires d'accueil pour le parc linéaire. Les autres secteurs représentent surtout des secteurs de transition, voire de passage.

1.7 Acteurs du milieu et gestion du parc

L'intérêt que portent les citoyens et les organismes de Québec à la rivière et au parc linéaire ne s'est jamais démenti au cours des quinze dernières années. À preuve, la quantité de groupes et d'organismes locaux qui s'y intéressent et s'en préoccupent. Plusieurs d'entre eux sont de précieux collaborateurs pour la Ville et ses arrondissements dans le développement, la mise en valeur, la protection et l'entretien du parc linéaire. Sans compter les corporations de loisirs et les conseils de quartier interpelés par le parc, on compte une douzaine d'organismes qui contribuent de près ou de loin à l'essor du parc linéaire :

- Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles (APEL);
- Centre local de développement de Québec (CLD);
- Organisme des bassins versants de la Capitale;
- Conseil de la Nation huronne-wendat;
- Corporation du parc de la falaise et de la chute Kabir Kouba;
- Musée Huron-Wendat;
- Parcs Canada – Lieu historique national du Canada Cartier-Brébeuf;
- Pêche en ville inc.;
- Rivière vivante;
- Société de mise en valeur de la maison O'Neill;
- Société d'histoire de La Haute-Saint-Charles (six associés);
- Société de la rivière Saint-Charles;
- Tourisme Wendake.

À ces organismes, s'ajoutent les groupes concernés par des préoccupations liées plus spécifiquement à des activités de plein air tels que les clubs de marche et les clubs de canot et de kayak.

Parmi les acteurs du milieu, le Conseil de la Nation huronne-wendat est un collaborateur et un partenaire financier de première importance dans le développement et la mise en valeur du parc. Rappelons que le sentier franchit le périmètre du territoire huron-wendat sur environ 5 km.

Liés spécifiquement à la Ville par des contrats sur le parc et la rivière, la Société de la rivière Saint- Charles et l'APEL constituent les deux principaux partenaires de la Ville dans le développement du parc. Par le biais d'une entente de service annuelle, le Service de l'environnement délègue à la Société des responsabilités de surveillance et d'entretien de sentiers, tandis qu'il se joint à l'expertise de l'APEL par l'octroi de plusieurs mandats professionnels et d'intervention. Quelques entreprises privées représentent aussi des acteurs importants du développement du parc.

À la Ville de Québec, plusieurs services sont interpelés pour jouer un rôle dans la gestion du parc. Le Service de l'environnement en est le principal gestionnaire. Il est notamment responsable de la surveillance, de l'entretien et de la mise en valeur des sentiers et des aires d'accueil, ainsi que de la conception et de l'installation des panneaux de signalisation et d'interprétation. Il est aussi le responsable du suivi technique et scientifique de la protection et de la mise en valeur des milieux naturels, des rives et des plans d'eau que sont la rivière Saint-Charles et le lac Saint-Charles. C'est aussi à lui qu'a été confiée l'élaboration du présent plan de développement. Depuis 2008, la promotion du parc linéaire sous toutes ses formes est assumée par l'arrondissement des Rivières, en lien avec le Service des communications. Toutes les autres tâches reliées au parc linéaire sont partagées entre les autres unités administratives, selon le même partage de responsabilités que pour celui de tous les autres parcs municipaux. Mentionnons, par exemple, que l'entretien des bâtiments est une responsabilité du Service de la gestion des immeubles, que la tonte de pelouse et la cueillette des ordures sont assumées par les Divisions des travaux publics des trois arrondissements concernés par le parc (La Haute-Saint-Charles, Les Rivières et La Cité-Limoilou), tandis que l'offre de service en matière d'activités locales de loisirs est une responsabilité des Divisions culture, loisir et vie communautaire.

2. Vision d’avenir

La vision d’avenir constitue une projection dans le futur de ce que l’on souhaite que le parc soit devenu dans une dizaine d’années (2010-2020). Cette dernière s’appuie sur la mission et les principes de développement du parc.

2.1 Fonctions

La vision proposée est celle d’un parc linéaire qui remplit diverses fonctions dont l’intensité varie avec les secteurs et au gré des saisons. Cette vision guidera les actions au cours des prochaines années.

2.1.1 Fonction écologique

Le parc est un long corridor vert et bleu au cœur de la ville. Il permet de relier entre eux divers sites naturels et favorise le déplacement de la faune. Son aménagement et son développement protègent les milieux sensibles et ne compromettent jamais la qualité de l’eau. Ils respectent, restaurent et mettent en valeur les habitats fauniques et autres milieux naturels. Ils utilisent tant que possible les technologies respectueuses et performantes au plan environnemental.

2.1.2 Fonction récréative

Le sentier linéaire, la rivière et les propriétés municipales qu’il côtoie, sont aménagés et exploités de manière à favoriser à longueur d'année la pratique d’une variété d’activités récréatives extensives de plein air qui respectent le milieu naturel et qui sont pratiquées de façon sécuritaire. Le parc permet aux citoyens et aux visiteurs de s’initier à la pratique d’activités de plein air. Il contribue à la desserte locale en loisirs, mais aussi à celle de l’agglomération.

2.1.3 Fonction touristique

Différents services sont accessibles aux excursionnistes et aux touristes pour visiter le parc linéaire en tout ou en partie. On peut y vivre des activités récréatives, louer des équipements, s’y nourrir et se loger à proximité. Son aménagement et son développement respectent les principes du tourisme durable, ce qui participe à l’identité du parc. Il met en valeur les sites d’intérêt régional et national qu’il relie, tels que le territoire de Wendake et le parc Cartier-Brébeuf.

2.1.4 Fonction éducative

Le parc est ponctué par une signalétique d'interprétation historique, naturelle, archéologique et industrielle. Des activités éducatives sont développées pour le grand public et pour les groupes scolaires. Les messages éducatifs sont cohérents d'un bout à l'autre du parcours.

2.1.5 Fonction urbaine

Le parc joue un rôle structurant sur les milieux construits environnants. Il crée des liens entre les quartiers résidentiels et industriels limitrophes à la rivière. Il participe à la revitalisation et au redéveloppement de ces quartiers selon l'approche d'écoquartier.

2.1.6 Fonction culturelle

Le parc est une vitrine sur la ville et ses artistes, la nature du parc, la Nation huronne-wendat, la découverte de l'Amérique, l'histoire industrielle de la rivière, etc. Il est le lieu de manifestations artistiques variées et toujours en lien avec la mission du parc. Le Programme d'art public de la Ville de Québec s'est poursuivi et a permis de ponctuer l'ensemble du parcours d'œuvres originales.

2.1.7 Fonction économique

Le parc suscite de nouveaux investissements et la venue de nouvelles entreprises. Il fait appel au secteur à but non lucratif et au secteur privé pour la mise en œuvre de services de location, de restauration, d'hébergement, d'interprétation, etc. Il favorise la création d'emplois permanents et saisonniers et fait l'objet de projets d'intégration et d'insertion sociales. Il permet de stimuler l'économie de certaines artères commerciales situées à proximité du parc.

2.2 Principes pour le développement du parc

Le développement et la mise en valeur du parc devront respecter quatre grands principes :

A) Respecter l'environnement selon les exigences du tourisme durable :
   - en protégeant le patrimoine naturel et en économisant les ressources;
   - en concevant des aménagements et en programmant des activités qui respectent la capacité de support des milieux;
   - en mettant à la disposition des usagers du parc des équipements et des services pour réduire les répercussions négatives sur le milieu;
   - en encourageant les déplacements actifs et écologiques des visiteurs par le développement de services adaptés;
   - en s'appuyant sur les ressources du milieu pour offrir des services de restauration, de location et d'interprétation.

B) Mettre en valeur le parc au profit de la communauté et dans le respect des populations riveraines.

C) Privilégier une gestion municipale du parc simple et efficace.

D) Miser sur le partenariat et la concertation pour mobiliser et orchestrer les actions des divers promoteurs de projets en lien avec le parc linéaire.

3. Les objectifs et les moyens

Les sept objectifs ci-dessous guideront à l'avenir les interventions de la Ville dans le développement du parc linéaire, en respectant la vision exposée à la section précédente. Pour chacun des objectifs, le plan expose ensuite divers projets, actions et mesures, qui devraient être mis en œuvre dans un horizon d'une dizaine d'années :

- Assurer la protection et la mise en valeur des milieux naturels du parc et celles de l'eau brute servant à l'alimentation en eau potable.
- Rendre le parc accessible et accueillant.
- Développer le plein potentiel récréatif du parc sur les quatre saisons.
- Augmenter le potentiel touristique du parc.
- Améliorer l'information sur le parc.
- Utiliser le parc linéaire comme corridor éducatif et artistique.
- Assurer une gestion cohérente du parc linéaire.

3.1 Assurer la protection et la mise en valeur des milieux naturels du parc et celles de l'eau brute servant à l'alimentation en eau potable

La conservation et la mise en valeur des milieux naturels, et plus particulièrement des milieux riverains, sont à l'origine du projet de création du parc linéaire. Elles constituent désormais un objectif prioritaire du plan de développement.

La protection de la qualité de l'eau brute servant à l'alimentation en eau potable constitue l'enjeu principal de la mise en valeur de la rivière dans tout le secteur nord situé en amont de la prise d'eau. Depuis la restructuration de l'offre touristique de la Nation huronne-wendat et l'aménagement du sentier du parc linéaire, la pression sur ce milieu fragile est de plus en plus intense. Plusieurs entreprises et organismes ont commencé à planifier et même à mettre en œuvre des projets pour tirer profit de cet exceptionnel potentiel au cœur de la ville de Québec. Aucune surveillance n'est effectuée par qui que ce soit sur le plan d'eau.

Un laisser-aller de la situation actuelle risque donc d'entraîner éventuellement une dégradation des rives du secteur utilisé de façon incontrôlée par les canoteurs, une dégradation de la qualité de l'eau et aussi des risques au plan de la sécurité des personnes. Il est maintenant temps, en partenariat avec les groupes d'intérêt, de définir un projet structurant de gestion des activités nautiques pour ce secteur particulièrement fragile. La solution n'est pas évidente et des études supplémentaires s'avèrent nécessaires pour cibler les bonnes interventions.

De prime à bord, il apparaît que l'aménagement de secteurs formels de débarquement et d'embarquement, d'aires de pique-nique et de repos permettra de diminuer les pressions sur le milieu engendrées par une utilisation abusive et incontrôlée des rives.

Cela dit, l'établissement d'un programme de surveillance demeure une mesure essentielle pour minimiser les impacts d'une utilisation incontrôlée et parfois malveillante du territoire, et ce, principalement pour la zone écotouristique le long de la rivière Saint-Charles. Le programme de surveillance doit veiller à ce que la réglementation soit appliquée, et à ce que tous les usagers adoptent des comportements sécuritaires et respectueux de l'environnement. L'instauration d'une brigade citoyenne ou l'engagement d'agents de surveillance font partie des solutions à évaluer.

Le parc linéaire parcourt une diversité de milieux qui contribue à sa beauté. Sa mise en valeur récréative doit respecter cet environnement naturel. Pour ce faire, il est essentiel de continuer à autoriser, le long de son parcours, les usages compatibles avec la conservation des milieux naturels et d'agir selon un programme d'entretien du parc, ce qui permettra d'éviter la détérioration de l'environnement.

La Ville doit également poursuivre les analyses de la qualité bactériologique de l'eau pour la section urbaine de la rivière Saint-Charles. Au besoin, elle devra déterminer et prendre les mesures supplémentaires nécessaires pour rencontrer plus rapidement son objectif de départ, soit celui d'y autoriser les activités de contact secondaire avec l'eau.

3.1.1 Moyens

- Développer et appliquer une grille d'analyse reposant sur des critères de contrôle pour tout développement d'activités en bordure du parc linéaire et dans la rivière Saint-Charles.
- Bonifier le programme d'entretien de façon à assurer le maintien de l'intégrité du parc et sa propreté.
- Mettre en place un programme de surveillance des activités dans la zone écotouristique du parc le long de la rivière Saint-Charles.
- Organiser un réseau de sites de mise à l'eau et d'accostage, de façon à minimiser les risques de dégradation des berges.
- Dans le secteur urbain, identifier et mettre en place les mesures supplémentaires nécessaires pour engendrer plus rapidement l'amélioration de la qualité de l'eau.

3.2 Rendre le parc accueillant et accessible

L'amélioration des liens entre la ville et le sentier linéaire est au cœur des préoccupations du présent plan directeur. L'identification et le développement d'aires d'accueil le long du parc linéaire doivent être poursuivis afin de rendre le parcours invitant et sécuritaire sur toute sa longueur. L'accessibilité du parc par divers modes de transport doit aussi être augmentée. Par ailleurs, les services et les sentiers accessibles aux personnes à mobilité réduite nécessitent d'être clairement identifiés.

3.2.1 Développement d'aires d'accueil et d'haltes de services

Il n'y a pas d'aires d'accueil formelles pour le parc linéaire. Il se défile sur un long corridor linéaire d'une trentaine de kilomètres et on peut y pénétrer d'un peu n'importe où. Les personnes qui le fréquentent sont surtout des clients de proximité, mais dans l'optique où l'on désire que le parc linéaire attire touristes et excursionnistes, il s'avère essentiel qu'une structure d'accueil concertée soit élaborée.

Le positionnement des secteurs d'accueil doit considérer les divers pôles d'activités du parc présentés à la carte 3. Les six pôles d'activités du parc sont à la fois des lieux de concentration d'intérêt et des secteurs de jonction privilégiés avec les quartiers limitrophes :

- du lac Saint-Charles;
- de la chute Kabir Kouba et du parc Jean-Roger-Durand;
- du parc Chauveau;
- du parc Les Saules;
- du secteur urbain, rive gauche de la rivière;
- du secteur urbain, rive droite de la rivière.

3.2.1.1 Pôle du lac Saint-Charles

On aura sous peu construit le pavillon d'accueil du parc linéaire sur le site de l'actuel bureau de l'APEL. Il est à noter que ce pavillon constituera le seul bâtiment d'accueil du secteur écotouristique du parc. Son aménagement devra refléter cette vocation particulière. Une passerelle piétonne devra aussi être aménagée sur le barrage pour relier ce nouveau bâtiment au sentier du parc linéaire.

Ce futur pavillon et la maison Dorion-Coulombe, localisés aux deux extrémités du parc linéaire, devront être considérés comme les portes d'entrée principales du parc linéaire et être aménagés, équipés et animés en conséquence.

3.2.1.2 Pôle de la chute Kabir Kouba et du parc Jean-Roger-Durand

Wendake et la chute Kabir Kouba font déjà partie des circuits touristiques régionaux. Le secteur de la chute Kabir Kouba et du parc Jean-Roger-Durand constitue à ce titre un des principaux secteurs récréotouristiques du parc linéaire. Il s'agit d'un pôle déjà fortement animé regroupant plusieurs attraits et services tant patrimoniaux, naturels que commerciaux.

Malgré cette diversité, aucun lieu d'accueil n'est formellement attaché au parc linéaire dans ce secteur. Par exemple : où un visiteur doit-il se rendre dans ce secteur s'il veut obtenir une carte du parc ou savoir où il peut prendre un repas léger? Il est donc nécessaire de privilégier le choix d'un site repère pour obtenir de l'information sur le parc linéaire.

Le grand parc municipal Jean-Roger-Durand, dans lequel se croisent le corridor des Cheminots et le sentier du parc linéaire, s'avère être un lieu idéal pour fournir de l'information sur le parc linéaire. Ainsi, il serait souhaitable qu'on y intègre une aire d'accueil et de services, et pourquoi pas de restauration.

3.2.1.3 Pôle du parc Chauveau

Déjà reconnu comme parc d'agglomération, le parc Chauveau est doté de divers équipements récréatifs d'envergure très attractifs (centre Michel-Labadie, soccer intérieur, pistes de BMX, etc.). Ce parc contient aussi un des plus beaux corridors naturels du parc linéaire. Situé *grosso modo* au centre du parcours du parc linéaire, le parc Chauveau est un secteur de choix pour partir à la découverte du parc linéaire vers le sud comme vers le nord. Il s'agit aussi du seul parc, en bordure du parc linéaire, qui offre des pistes de ski de fond.

Parmi les trois bâtiments du parc Chauveau (l'aréna Michel-Labadie, le soccer intérieur Chauveau et le bâtiment de services hivernal) pouvant servir de lieu d'information sur le parc linéaire, le pavillon de services est le plus approprié pour servir de bâtiment d'accueil. Ce dernier est le plus proche du sentier linéaire et offre juste ce qu'il faut pour servir de bâtiment d'accueil. Les périodes d'ouverture du bâtiment devront s'adapter au besoin du parc linéaire.

3.2.1.4 Pôle du parc Les Saules

Reconnu comme le principal espace vert de ce quartier fortement urbanisé, le parc Les Saules est une oasis de verdure aménagée à même la plaine d'inondation.
En bordure du parc, la Ville de Québec a acquis la maison O'Neill ainsi que son vaste terrain pour faire de ce domaine remarquable un lieu public permettant l'accès à la rivière. Depuis 2002, le site est animé par la Société de mise en valeur de la maison O'Neill dont la mission consiste à mettre celle-ci et son site en valeur, afin de rendre accessible à la population un lieu de diffusion culturelle et récréative.

Source : Ville de Québec

Il s'avère désormais essentiel de reconnaître le rôle de la maison O'Neill comme site d'accueil du grand parc linéaire, et cela d'autant plus que l'ensemble du parc Les Saules est inclus au parc linéaire. En conséquence, il faudra adapter les heures d'ouverture de la Maison aux besoins des marcheurs.

3.2.1.5 Pôle du secteur urbain – rive gauche

Ce secteur relie notamment le deuxième grand site d'intérêt touristique du parc linéaire, le parc Cartier-Brébeuf et la maison historique Dorion-Coulombe, qui fut cédée à la Ville de Québec en 2001 par l'organisme Héritage canadien du Québec. La maison Dorion-Coulombe abrite maintenant les bureaux de la Société de la rivière Saint-Charles et une exposition permanente sur l'histoire de la rivière.

Cette maison et le futur pavillon d'accueil du lac Saint-Charles localisés aux extrémités du parc linéaire devront être considérés comme les principales portes d'entrée du parc linéaire.

Le secteur est également situé à proximité de plusieurs artères commerciales dont les liens avec le parc pourront être davantage développés : 1re Avenue à Limoilou, boulevard Wilfrid-Hamel.

3.2.1.6 Pôle du secteur urbain - rive droite

Le parc de la Pointe-aux-Lièvres, le parc de la Jeunesse (marina Saint-Roch) et le parc Victoria représentent les principaux espaces récréatifs municipaux en lien avec le parc linéaire dans ce secteur. Le choix d'un bâtiment d'accueil repère sur cette rive s'avère nécessaire.

La marina Saint-Roch au parc de la Jeunesse constitue déjà, pendant l'été, un point de services de la Société de la rivière Saint-Charles, qui y offre de l'information sur le parc et des activités d'interprétation. Toutefois, la construction éventuelle du bâtiment de services du parc de la Pointe-aux-Lièvres est une opportunité à ne pas manquer pour

qu'on y intègre une aire d'accueil, de services et peut-être même de restauration pour les visiteurs du parc linéaire. Le bâtiment doit être construit de façon à offrir une vitrine sur le parc et la rivière.

Le projet de redéveloppement de la Pointe-aux-Lièvres devrait aussi tirer profit du parc linéaire et favoriser l'ouverture de services connexes à un usage récréatif.

L'amélioration des liens entre le parc linéaire et le Nouvo St-Roch ainsi qu'entre le parc linéaire et la rue Saint-Vallier Ouest par l'ajout d'une passerelle, permettrait également de stimuler l'économie de ces artères commerciales.

3.2.1.7 Développement d'une halte de services

Une halte est nécessaire dans le secteur de la rue de la Colline, soit à un peu plus de 5 km du lac Saint-Charles, à l'endroit où l'aire de stationnement et les toilettes sèches ont été aménagées temporairement en 2009. Des installations légères telles qu'un kiosque d'information, un pavillon de services sanitaires, une aire de repos et de stationnement devront être mises en place. Une aire de mise à l'eau pourrait également y être formalisée.

3.2.1.8 Moyens

- Confirmer, construire selon le cas, et équiper en conséquence le bâtiment du lac Saint-Charles et la maison Dorion-Coulombe comme aires d'accueil et comme portes d'entrée principales du parc linéaire.
- Confirmer la vocation du bâtiment de services du parc Chauveau, de la maison O'Neill et du futur bâtiment de services du parc de la Pointe-aux-Lièvres comme aires d'accueil du parc linéaire, et organiser l'aménagement, la gestion et les périodes d'ouverture des lieux en conséquence.
- Intégrer un bâtiment de services pour le parc linéaire dans le parc Jean-Roger-Durand.
- Aménager une halte de services officielle au boulevard de la Colline.
- Élaborer une structure d'accueil concertée basée sur des standards de qualité à atteindre et impliquant les différents acteurs le long du parc linéaire.
- Faire connaître les services disponibles et les attraits à proximité de chaque bâtiment d'accueil.

3.2.2 Accessibilité par divers moyens de transport

Le parc linéaire, de par sa linéarité et sa situation jouxtant trois arrondissements, est accessible par une diversité de moyens de transport tels que la marche, l'automobile, le vélo et le transport en commun. Toutefois, l'automobile et la marche sont les moyens de transport les plus utilisés pour se rendre au parc linéaire. En effet, selon un sondage

effectué à l'été 2009, 48 % des déplacements se font à pied et 40 % en voiture.[9] Dans les secteurs éloignés du centre-ville, le moyen de transport privilégié est de loin la voiture (environ 70 %). On sait aussi qu'à l'exception du secteur urbain, le parc linéaire est relativement peu accessible en transport en commun.

Réduire la prédominance de l'automobile comme mode de transport pour la pratique d'activités de plein air est une orientation poursuivie par le projet de Plan vert, bleu, blanc[10] et aussi par les principes du tourisme durable auxquels adhère le plan de développement. La mission même du parc linéaire comme grand corridor récréatif sensible à la protection de l'environnement fait que le parc linéaire constitue certainement une destination privilégiée où adopter des moyens de déplacement plus actifs et plus écologiques.

Nous proposons conséquemment les interventions suivantes :

- Privilégier le développement d'un service de navette et le transport en commun comme moyens d'accès au parc linéaire.
- Aménager des liens plus efficaces à partir des quartiers environnants et des principaux pôles du parc linéaire pour les marcheurs et les cyclistes.
- Conserver des stationnements aux endroits stratégiques pour les personnes dont les activités requièrent de plus gros équipements.

3.2.2.1 Navette

L'instauration d'un service de navette est nécessaire pour favoriser la pratique de plus longues randonnées, encourager les marcheurs à diminuer leur recours à l'automobile, et même à deux automobiles, c'est-à-dire pour « éviter le dédoublement de voitures laissées à l'entrée et à la sortie prévues du sentier[11] ».

Davantage d'études sont cependant nécessaires pour identifier plus précisément les besoins, et par la suite fixer les horaires et les lieux de départ et de retour de ladite navette. Dans le cadre de son projet « La Saint-Charles, une rivière en action », la Société de la rivière Saint-Charles cherche du financement pour développer un tel service.

Un service de navette gratuit reliant Québec à Wendake a d'ailleurs été mis en fonction pour la première fois à l'été 2009. Le service est le produit d'un partenariat entre Tourisme Wendake, l'Hôtel-Musée Premières Nations, le Musée huron-wendat avec Les

---

[9] SOM, RECHERCHES ET SONDAGES, *Étude auprès des visiteurs du parc linéaire de la rivière Saint-Charles*, Rapport final présenté à la Ville de Québec, octobre 2009, p.17.

[10] VILLE DE QUÉBEC, *Projet de Plan vert, bleu, blanc. À Québec, le plein air m'invite… en ville*!, Ville de Québec, avril 2009, 79p. + annexes

[11] APEL, *Mémoire présenté dans le cadre de la consultation : Plan vert, bleu, blanc de la Ville de Québec*, juin 2009, p.8.

Tours du Vieux-Québec et le ministère du Tourisme. Le forfait permet aux touristes de passer plusieurs heures au cœur de la nation huronne. Le parc linéaire pourrait sans aucun doute s'ajouter aux attraits d'intérêt à visiter dans le secteur.

3.2.2.2 Stationnement

L'automobile est le moyen de transport privilégié par les visiteurs en provenance des quartiers moins denses et plus éloignés. On peut penser aussi qu'il est le moyen choisi par les visiteurs dont les activités requièrent l'utilisation d'équipements encombrants tels que canot, kayak, poussette, raquette, etc. Qui plus est, les marcheurs qui veulent franchir une longue distance de marche, sans pour autant avoir à revenir sur leurs pas, sont portés à partir avec deux voitures pour d'abord en laisser une au point d'arrivée. La carte officielle du parc linéaire (carte 4 de l'annexe cartographique) indique les principaux stationnements gratuits situés en bordure de celui-ci. Nous n'avons toutefois pas de données sur leur taux d'occupation.

Nous croyons qu'il est essentiel de continuer à offrir une certaine quantité d'espaces de stationnement à proximité des principaux pôles d'accueil et des aires formelles de mise à l'eau d'embarcations.

Dans un premier temps, la priorité pourrait être accordée à l'amélioration de la signalisation pour indiquer les stationnements disponibles, et à la négociation d'ententes avec les institutions d'enseignement situées à proximité et disposant de grandes surfaces de stationnement parfois sous-utilisées les fins de semaine, alors qu'il s'agit des périodes de pointe du parc.

Il est à noter que les espaces de stationnement devront être aménagés de préférence en marge du parc, à une distance de marche raisonnable du sentier et des bâtiments d'accueil, sans pour autant être accolés à ceux-ci. Par contre, il sera essentiel de prévoir des lieux de débarcadère à côté des bâtiments d'accueil.

3.2.2.3 Transport en commun

Malgré une campagne de promotion effectuée au printemps 2009 dans le journal le Soleil, réalisée par la Ville en partenariat avec le Réseau de transport de la Capitale (RTC), et incitant les marcheurs à utiliser les 32 trajets d'autobus qui desservent le sentier, le transport en commun est peu utilisé pour se rendre au parc. Cette faible utilisation est apparemment due à divers facteurs tels que la configuration des trajets, les fréquences de passage très réduites le soir et les fins de semaine, l'interdiction d'y transporter de plus gros équipements, les horaires et les habitudes de vie des résidents de Québec en général. La Ville de Québec et le Réseau de transport de la Capitale (RTC) doivent revoir l'offre de service près des principales aires d'accueil du parc et poursuivre leurs efforts de promotion du transport en commun.

3.2.2.4 Vélo

Le corridor multifonctionnel du secteur urbain est l'unique section du parc linéaire formellement ouverte aux cyclistes. Toutefois, à quelques endroits, le sentier pédestre du parc croise des voies cyclables. À ces endroits, il est essentiel que la signalisation soit explicite afin d'assurer la sécurité des marcheurs. Celle-ci devra indiquer clairement aux cyclistes qu'ils doivent descendre de leur vélo s'ils veulent demeurer sur le sentier pédestre.

Cela dit, nous considérons essentiel que les cyclistes puissent accéder aux différentes aires et haltes d'accueil du parc linéaire, et qu'ils puissent y stationner leur vélo de façon sécuritaire. Le développement d'un parcours hors-sentier pédestre réservé aux cyclistes est une solution à mettre en œuvre.

Le parc Les Saules constitue le secteur le plus problématique du parc linéaire. Le sentier pédestre aménagé à cet endroit est très prisé des cyclistes qui l'utilisent pour transiter d'un quartier à l'autre. L'aménagement d'une voie cyclable à même le parc pour ces derniers devrait être étudié.

3.2.2.5 Marche

Tout en favorisant un meilleur accès au parc linéaire pour les piétons, la construction de quelques passerelles permettrait de décloisonner des quartiers et de favoriser des liens plus étroits entre le sentier linéaire, des quartiers résidentiels et certaines rues commerciales. Ainsi, le présent plan de développement appuie la construction des trois passerelles présentées à l'inventaire des projets[12] : passerelle dans le secteur de la Pointe-aux-Lièvres, passerelle dans le secteur du barrage Saint-Jacques (de l'estacade) et passerelle dans le secteur de la rue Bourdages. Ces passerelles peuvent faire toute la différence pour que certains citoyens décident de se rendre à pied au parc plutôt qu'en automobile.

Afin de faciliter également les déplacements des usagers qui descendent des autobus du RTC pour accéder au parc, il serait intéressant de signaler les arrêts qui y donnent accès et d'y afficher des petites cartes indiquant le meilleur chemin pour atteindre le sentier.

3.2.2.6 Moyens

- Procéder à un diagnostic plus raffiné du niveau actuel d'accessibilité au parc par les divers modes de transport.
- Développer un service de navette adapté aux besoins des randonneurs vers les divers pôles d'activités du parc.

[12] CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE QUÉBEC, *Parc linéaire des rivières Saint-Charles et du Berger. Inventaire de projets,* CLD de Québec, Juillet 2009, version révisée le 10 septembre 2009, fiches 17, 18 et 19.

- Étudier avec le RTC la possibilité d'améliorer la desserte en transport en commun près des principaux pôles d'accueil du parc, principalement les fins de semaine.
- Revoir l'offre en espaces de stationnement pour voitures à la suite d'une analyse des besoins pour les pôles d'accueil et les aires de mise à l'eau.
- Améliorer la signalisation destinée aux cyclistes et développer un parcours alternatif qui leur soit destiné. Agir en priorité dans le secteur du parc Les Saules.
- Munir les principaux pôles d'accueil en nombre suffisant de stationnements sécuritaires pour les vélos.
- Mieux faire connaître l'éventail des moyens et des points d'accès au parc linéaire par la diffusion d'information, des aménagements distinctifs et une signalisation adéquate.
- Construire les passerelles permettant de désenclaver des secteurs autour du parc linéaire.
- Doter les arrêts d'autobus donnant accès au parc linéaire d'une signalisation particulière et de cartes d'accès au parc.

3.2.3 Services aux personnes à mobilité réduite

Actuellement, le corridor multifonctionnel du parc aménagé dans le secteur urbain est accessible aux personnes à mobilité réduite. Sur le reste du parcours, le sentier est peu large, la topographie est accidentée à maints endroits et le sentier est ponctué d'escaliers. Sans déboisement et réaménagement majeur, il s'avère conséquemment impossible de faire de tout le parc linéaire un site à accessibilité universelle. Toutefois, la signalisation doit en prévenir davantage les utilisateurs. Néanmoins, il est essentiel que les bâtiments d'accueil répondent aux besoins des personnes à mobilité réduite. Lors de l'aménagement de débarcadères pour autobus ou encore pour embarcations nautiques, il est primordial également de prévoir des accès pour cette clientèle.

Par ailleurs, bien que difficilement accessibles aux personnes en chaise roulante, plusieurs secteurs du parc peuvent être utilisés par les marcheurs avec poussette, dans la mesure où ceux-ci sont capables de la soulever par endroits. C'est notamment le cas du corridor multifonctionnel et des secteurs du parc Les Saules, du parc Chauveau, du château d'eau, des méandres et du lac Saint-Charles.

3.2.3.1 Moyens

- Préserver le corridor multifonctionnel accessible aux personnes à mobilité réduite.
- Améliorer la signalisation et l'information sur l'accès et les niveaux d'accessibilité offerts aux personnes à mobilité réduite.
- S'assurer que les bâtiments d'accueil soient accessibles aux personnes à mobilité réduite.

- Prévoir des débarcadères pour autobus ainsi que pour les embarcations nautiques conçus pour le transport adapté et des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées.

3.3 Développer le plein potentiel récréatif du parc sur les quatre saisons

La marche constitue la principale vocation du parc linéaire depuis sa création. En effet, c'est la seule activité récréative que l'on peut pratiquer sur les 31 km de parcours. À celle-ci s'ajoutent, sur le corridor multifonctionnel du parc seulement, le vélo et le patinage à roues alignées. Avec les années, une offre hivernale se développe avec le damage de plus en plus fréquent de sentiers de marche sur neige. En considérant la rivière au sein du parc linéaire, l'offre récréative du parc s'accroît encore : la pêche, le canot et le kayak s'ajoutent à la liste des activités formellement pratiquées.

Le plan de développement privilégie un plus grand déploiement de l'offre récréative sur les quatre saisons selon les quatre principes directeurs suivants :

- Les activités doivent exercer un impact minimal acceptable sur le milieu.
- Les activités doivent favoriser la découverte et la compréhension des écosystèmes et de l'histoire des lieux.
- Les activités d'initiation doivent être favorisées aux activités expertes ou extrêmes.
- Les activités doivent être accessibles aux résidents de proximité, aux excursionnistes et aux touristes.

Pour les fins du présent ouvrage, les activités ont été divisées de la façon suivante :

- Les activités estivales pour toutes celles effectuées au printemps, en été et à l'automne (activités nautiques et aquatiques exclues).
- Les activités nautiques et aquatiques.
- Les activités hivernales.

3.3.1 Activités estivales

3.3.1.1 Marche et randonnée pédestre

Le sondage effectué à l'été 2009 confirme que la clientèle du parc est fortement constituée de résidents de proximité qui y viennent surtout pour marcher, se détendre, promener le chien ou observer les oiseaux. En effet, près de trois visiteurs sur quatre proviennent des arrondissements traversés ou aux abords du parc linéaire. « En moyenne, les visiteurs sondés sont demeurés au parc une heure.

Source : APEL

La moitié y ont passé moins d'une heure, et à peine 14 %, deux heures ou plus. »[13] On y vient donc davantage pour effectuer une petite promenade que pour effectuer une randonnée.

Dans son ensemble, le parc plaît à ces visiteurs comme le démontre la satisfaction générale très élevée. Par contre, la bonification des services permettrait d'augmenter le nombre de marcheurs « très satisfaits », notamment le nombre de toilettes, de fontaines d'eau et de tables à pique-nique ainsi que la disponibilité des cartes de parcours et l'identification des services à proximité. Plusieurs marcheurs témoignent avoir perdu le sentier principal au profit des sentiers secondaires dans le parc Chauveau et dans le parc Les Saules principalement. Dans les secteurs où le sentier sort sur rue, la signalisation pourrait de plus être améliorée, par exemple, avec l'intégration de pastilles de couleur dans la chaussée.

L'amélioration de ces services rendrait également le parc plus attrayant aux adeptes de plus longues randonnées, encore peu présents dans le parc linéaire. Comme mentionné déjà à la section 3.2.2.1, l'instauration d'un service de navette, ou encore une meilleure structuration de l'offre du RTC dans plusieurs secteurs du parc les fins de semaine, favoriserait également une plus grande fréquentation du parc par les randonneurs. « Le désavantage d'un parc linéaire est justement de ne pas permettre les boucles et le retour à son point de départ. »[14]

La présence de Wendake est un atout indéniable au cœur du parc linéaire pour favoriser la pratique de plus longues randonnées. Situé à environ 9 km au sud du site du futur pavillon d'accueil près du lac Saint-Charles, et à environ 3 km au nord du parc Chauveau, Wendake constitue un site charnière riche en attraits et services. Le lieu bénéficierait d'être mieux intégré au produit d'appel que peut représenter le parc linéaire pour les adeptes de longues randonnées.

« Le parc linéaire est avant tout un parc urbain, un parc de proximité, un parc de voisinage. À notre avis, il a la possibilité de devenir un endroit de même nature que les plaines d'Abraham, pourvu qu'on y greffe une programmation d'activités adaptées selon les zones et les services adéquats, dans un ensemble intégré et cohérent. »[15]

[13] SOM, RECHERCHES ET SONDAGES, *Étude auprès des visiteurs du parc linéaire de la rivière Saint-Charles*, Rapport final présenté à la Ville de Québec, octobre 2009, p.6

[14] APEL, *Mémoire présenté dans le cadre de la consultation : Plan vert, bleu, blanc de la Ville de Québec,* juin 2009, p.8.

[15] SOM, RECHERCHES ET SONDAGES, *Étude auprès des visiteurs du parc linéaire de la rivière Saint-Charles*, Rapport final présenté à la Ville de Québec, octobre 2009, p.29

Toute programmation d'activités favorisant la découverte et l'acquisition de connaissances a aussi comme avantage de favoriser la marche. Il pourrait être pertinent de développer des activités d'interprétation et de découverte le long du parc en utilisant les nouvelles technologies. Depuis 2010, la Société de la rivière Saint-Charles offre une visite audioguidée du parc entre la maison Dorion-Coulombe et la maison O'Neill.

Le Plan vert, bleu, blanc encourage la connexion entre les divers sentiers. C'est pourquoi il présente l'intérêt de relier éventuellement le parc linéaire avec les Marais du Nord. Le sentier pourrait emprunter une partie de l'ancien tracé de chemin de fer qui reliait jadis Loretteville à Stoneham. Au moment opportun, ce potentiel devrait être analysé de plus près.

Il est à noter qu'au sud du parc Chauveau, le parc linéaire se relie déjà au parc de l'Escarpement, bien qu'aucune signalisation ne l'indique encore aux randonneurs.

3.3.1.2 Camping « sans trace »

L'aménagement de quelques sites formels de camping pour petits groupes sur les terrains municipaux riverains à la rivière dans le secteur écotouristique pourrait permettre d'exercer un certain contrôle sur l'utilisation de ce secteur. L'activité permettrait à des très petits groupes de vivre en plein air une expérience éducative encadrée. Le camping pourrait être pratiqué uniquement dans les sites prévus à cet effet et dans le respect des sept principes du « sans trace[19] » que voici :

- préparez-vous et prévoyez.
- utilisez les surfaces durables.
- gérez adéquatement les déchets.
- laissez intact ce que vous trouvez.
- minimisez les conséquences des feux.
- respectez la vie sauvage.
- respectez les autres usagers.

Diverses formules pourraient être envisagées, telles que l'aménagement de plateformes ou de tipis. Le projet nécessite cependant qu'un gestionnaire encadre l'activité, entre autres pour les réservations, la surveillance et l'entretien. Il est important de préciser qu'en l'absence de sites officiellement destinés à cette activité, des sites municipaux non aménagés riverains au lac ou à la rivière sont tout de même utilisés à cette fin.

[19] On en apprend plus long sur ces sept principes en consultant le site *Sans trace Canada* au [http://www.sanstrace.ca].

3.3.1.3 Observation des oiseaux

« Il y a grand nombre d'oiseaux, à savoir : grues, outardes, cygnes, oies sauvages blanches et grises, cannes, canards, merles, mauvis, tourtes... » Jacques Cartier, 1535. C'est ainsi que Jacques Cartier décrit en 1535 la rivière Saint-Charles, ou plutôt la Sainte-Croix comme il l'appelle à l'époque. [20]

Depuis, la rivière et ses rives ont subi maintes transformations, mais les observations actuelles nous laissent croire que la richesse ornithologique de ce cours d'eau continue d'être particulièrement riche. On ne connaît pas le nombre exact d'espèces oiseaux qui peuvent y être observées annuellement. Toutefois, on peut croire que cette quantité se rapproche de celle répertoriée aux Marais du Nord qui est de 159 espèces.

Depuis le milieu des années 1950, l'observation ornithologique ne cesse de gagner en popularité. La région de Québec–Chaudière-Appalaches est particulièrement active, notamment grâce au dynamisme du Club d'ornithologie de Québec, qui compte sur l'appui de plus de 700 membres de tous les âges et de tous les milieux.

L'APEL et la Société de la rivière Saint-Charles sont de précieux partenaires de la Ville pour développer cette activité le long de la Saint-Charles. Les deux organismes animent déjà des activités d'observation d'oiseaux pour le grand public. Dans le secteur renaturalisé, la Société est responsable de l'installation et de l'entretien de dix nichoirs destinés aux hirondelles bicolores ou aux troglodytes familiers et de deux plateformes de repos. À l'automne, les éléments récoltés dans les nichoirs servent aux activités d'interprétation et d'animation.

L'élaboration d'une liste d'observation des oiseaux (checking list) pour le parc et le développement de diverses activités éducatives et d'initiation sont au nombre des projets qui permettraient de valoriser le potentiel du parc linéaire pour l'observation ornithologique.

3.3.1.4 Patin à roues alignées et vélo

C'est deux activités peuvent se pratiquer sur la piste cyclable de la portion multifonctionnelle du parc, sur 9 km répartis de part et d'autre de la rivière. Pour le printemps 2010, le sentier multifonctionnel sera prolongé sur le parc de la Pointe-aux-Lièvres pour y former une boucle d'environ 1 km.

[20] MICHEL BEAULIEU, *La rivière Saint-Charles : dégradation et renaissance d'une rivière urbaine*, Francvert, Le webzine environnemental, [En ligne], hiver 2006, p.1 [http://www.francvert.org/pages/31dossierlarivieresaintcharlesdegrad.asp]

Les cyclistes et les patineurs peuvent poursuivre leur sport en empruntant ensuite le corridor des Cheminots ou le corridor du Littoral.

3.3.1.5 Moyens

- Doter suffisamment le parc en mobilier et en services pour les usagers.
- Améliorer la signalisation et l'information sur les services disponibles le long du sentier, par exemple, par l'identification des services à proximité et des lieux où l'on peut remplir sa gourde, des sites où l'on peut accéder à un téléphone public, etc.
- Étudier de plus près la possibilité de relier éventuellement le parc linéaire aux Marais du Nord.
- Analyser la faisabilité de l'instauration d'un service de camping « sans trace » dans le secteur écotouristique.
- Élaborer une liste d'observation des oiseaux pour le parc, et favoriser l'organisation d'activités d'initiation à l'observation ornithologique.
- Maintenir le caractère multifonctionnel du corridor par un aménagement et un entretien adéquat de la surface.

3.3.2 Activités nautiques et aquatiques

Plusieurs activités et événements nautiques et aquatiques prennent déjà place sur la rivière Saint-Charles tout au cours du printemps et de l'été.

3.3.2.1 Canot-kayak-rabaska-rafting-croisières

Pour faciliter la compréhension du potentiel de la rivière sur ces activités, nous l'avons divisée en quatre zones distinctes, comme l'illustre la carte 5.

- **Le tronçon du lac Saint-Charles au château d'eau**

  Du lac Saint-Charles à la prise d'eau du château d'eau, la rivière est accessible sans interruption du printemps à l'automne. Le site de Canots Légaré, un commerce centenaire qui fait la vente et la location d'embarcations (canots, kayaks et rabaskas), est le point de départ d'un trajet vers le nord d'une dizaine de kilomètres qui permet aux canoteurs débutants d'explorer les eaux calmes du secteur. Depuis l'été 2008, cette entreprise offre aussi des croisières animées sur la rivière d'une durée de deux ou quatre heures.

La qualité de l'eau y est très bonne puisque cet endroit est situé en amont de la prise d'eau, dans le secteur qui a bénéficié depuis toujours de mesures de protection. Entre la prise d'eau et le lac, on ne trouve aucune aire formelle de repos pour les adeptes du canot et du kayak, mais ceux-ci font des haltes le long des petites plages qui parsèment le trajet.

Source : APEL

Il est à noter que les activités nautiques sont aussi pratiquées sur le lac Saint-Charles et aux Marais du Nord.

Plus de 2000[21]mises à l'eau par année sont faites aux Marais du Nord en plus du grand nombre d'embarcations louées chez des entreprises privées. Le lac Saint-Charles est utilisé pour la pratique de diverses activités : canots, kayaks, voiliers, planches, pédalos, pontons et chaloupes. Un court portage autour du barrage est nécessaire pour passer de la rivière au lac Saint-Charles. Un réaménagement léger du site permettrait d'en faciliter l'exécution. L'ensemble représente un trajet d'environ 17 km.

Ce tronçon est l'hôte du Festival de canotgraphie de La Haute-Saint-Charles, tenu à la mi-août et présentant un spectacle de « danse de canots sur l'eau ». Le festival offre une programmation variée à travers plusieurs sites riverains à la Saint-Charles.

L'APEL souhaite également s'associer à divers partenaires pour développer un parcours nautique sur la rivière et le lac incluant une offre complète de sites de mise à l'eau, de pique-nique, de toilettes et de camping « sans trace » sur plateforme.

Étant donné la beauté et le potentiel unique de ce tronçon, il n'est pas étonnant que plusieurs organismes et entreprises préparent des projets pour en tirer profit. Déjà pendant la belle saison, l'absence de gestion et de surveillance du secteur entraîne plusieurs problèmes d'ordre sécuritaire, d'utilisation non réglementée des berges et de baignade, bien que celle-ci soit interdite. Le développement d'un projet concerté de mise en valeur de ce tronçon nautique du parc doit faire partie des priorités.

[21] APEL, *Mémoire présenté dans le cadre de la consultation : Plan vert, bleu, blanc de la Ville de Québec,* juin 2009, p.4.

- **Le tronçon du château d'eau au barrage Saint-Jacques**

  C'est à partir du pied de la chute Kabir Kouba que ce secteur est fréquenté par les amateurs de canot et de kayak. Accessible au printemps ou après des pluies intenses, le tronçon allant de la chute Kabir Kouba au barrage Saint-Jacques est l'un des plus spectaculaires et des plus mouvementés de la rivière. Il s'adresse donc aux adeptes expérimentés. Sa portion nord, entre la chute et le secteur de la passerelle Pincourt, est la plus difficile à franchir, et seulement les amateurs de sensations extrêmes s'y aventurent.

  Le parcours allant du secteur de la rue Pincourt au barrage Saint-Jacques est celui du Festival Vagues-en-Ville, organisé depuis 2002 à la fin avril par le club Les Coureurs d'eau. Ce festival s'adresse aux pagayeurs expérimentés qui souhaitent faire une descente libre, mais le grand public peut également vivre une descente en rafting. Les débits d'eau requis pour la tenue du festival sont d'un minimum de 20 m^3/sec. et d'un maximum de 40 m^3/sec., l'idéal se situant entre 30 à 35 m^3/sec.

  En dehors de cette période printanière, ce secteur n'est accessible que par moment après de fortes pluies.

  Le barrage Saint-Jacques est le site le plus utilisé comme fin de parcours, tandis que diverses intersections sont utilisées pour mettre les embarcations à l'eau. Les secteurs de la passerelle suspendue et de la passerelle Pincourt sont les plus utilisés. Ce dernier secteur offre une topographie plus douce facilitant la mise à l'eau.

  Fait d'intérêt, la section de la rivière Saint Charles qui s'écoule dans le parc Chauveau est reconnue depuis longtemps par les adeptes des sports d'eau vive. Déjà en 1980, elle était décrite comme : « un magnifique joyau en plein centre de la ville de Québec ». Elle présente en effet un intérêt de quatre étoiles sur une échelle qui en compte un maximum de cinq.[23] Les organisateurs du Festival Vagues-en-Ville ont déjà déposé un projet à la Ville proposant la création d'un parc de sports d'eau vive à cet endroit[24]. Le projet propose surtout l'amélioration de certains mouvements d'eau existants par un aménagement léger. Par le déplacement de quelques pierres de bonne taille obstruant le chenal principal de la rivière, les zones d'eau calme en bordure des rives seraient consolidées, et l'écoulement rapide maintenu au milieu de la rivière plutôt que sur les berges. Les

[23] FORTIN, 1980 dans FESTIVAL VAGUES-EN-VILLE, *Le parc Chauveau, un parc de sports d'eau vive? Un projet emballant et réalisable!, sans date,* p.2.

[24] FESTIVAL VAGUES-EN-VILLE, *Le parc Chauveau, un parc de sports d'eau vive? Un projet emballant et réalisable!, sans date,* 6 p. + annexes.

travaux permettraient également l'amélioration d'une vague à « surf », un type de mouvement d'eau très recherché par les amateurs d'eau vive.
D'après les promoteurs du projet, ce réaménagement léger n'aurait aucun impact environnemental nuisible pour la rivière et permettrait, au minimum, de doubler les périodes où l'on pourrait tenir des compétitions, et de tripler celles où les entraînements seraient possibles. Le projet propose aussi l'installation d'un slalom permanent qui faciliterait la tenue de compétitions et d'entraînements pour tous les athlètes et pagayeurs de la région, peu importe le type.

- **Le tronçon du barrage Saint-Jacques au pont Scott**

  En aval du barrage, les eaux redeviennent calmes. Dans le parc Les Saules, la rivière suit un parcours sinueux et les rives sont parsemées de grands saules. À l'extérieur, la rivière suit un parcours plutôt rectiligne entre des rives urbanisées. Entre le parc Les Saules et le boulevard Wilfrid-Hamel, la qualité de l'eau se détériore significativement en raison des apports d'eau polluée des rivières Lorette et du Berger et du manque de débits pendant la période estivale.

  Au printemps, le parc Les Saules est le secteur de départ pour la descente annuelle en canot vers le parc de la Jeunesse. Lorsque le niveau de l'eau le favorise, tout ce secteur offre un parcours facile permettant au grand public de s'initier à la pratique du canot et du kayak. L'ensemble permet un parcours de 12 km. Les débits requis sont d'un minimum de 8 m^3/sec. et d'un maximum de 40 m^3/sec. Lors de l'événement, des aires de mise à l'eau temporaires sont aménagées dans le parc Les Saules. L'aménagement d'aires officielles permettrait de mieux protéger les rives.

  Le méandre, parallèle à la rue Pépin dans le secteur compris entre le boulevard Robert-Bourassa et la rue Raymond-Blouin, est utilisé par les kayakistes comme aire de pratique de manœuvres. Des portes ont été installées sur une centaine de mètres en aval de la passerelle. Des fosses procurent assez de profondeur pour qu'on puisse s'y pratiquer tout l'été. Les visiteurs stationnent leur véhicule sur la rue Pépin et accèdent à l'eau par la propriété municipale riveraine. Il y aurait lieu d'intervenir pour améliorer le paysage et l'état des rives dans ce secteur. La rive droite est particulièrement dégradée.

  Lorsque le niveau de l'eau le permet, c'est-à-dire généralement au printemps et après de fortes averses, les canoteurs et kayakistes peuvent parcourir l'ensemble de ce tronçon.

- **Le tronçon urbain (du pont Scott au parc de la Jeunesse)**

  Enfin, un quatrième tronçon, encore plus en aval, s'étend jusqu'à la marina de Saint-Roch dans le parc de la Jeunesse. Actuellement, la qualité de l'eau ne permet pas que l'on y pratique le canot en dehors de la descente annuelle qui s'y

tient. Lorsque la situation aura changé, la mise à l'eau sera possible à partir du parc de la Jeunesse, du parc Victoria et à l'angle de la 4e Avenue. Ces mises à l'eau ont été aménagées dans le cadre du projet de renaturalisation.

À des fins de sécurité, des descentes d'urgence ont été aménagées directement à l'aval du pont Marie-de-l'Incarnation, et une autre dans le prolongement de la rue du Cardinal-Maurice-Roy.

La Société de la rivière Saint-Charles et son partenaire Circuits Nautiques St-Charles, l'initiateur du projet, caressent le projet de développer des minis croisières touristiques vidéoguidées sur ce parcours réaménagé de la rivière Saint-Charles.

Dans les prochaines années, l'image de ce tronçon urbain sera complètement modifiée et améliorée grâce à la rivière revitalisée. La métamorphose s'étendra jusqu'à la Pointe-aux-Lièvres dont le redéveloppement comme écoquartier a tout à gagner de profiter de la proximité de la rivière. Même chose pour le parc de la Jeunesse où il est planifié de construire la Maison des citoyens, un bâtiment vitré le long de la rivière auquel pourrait être intégrée une marina urbaine pour canots, kayaks et pédalos.

3.3.2.2 Baignade et accès à l'eau

Dans la rivière Saint-Charles et le lac, la baignade est une activité interdite en amont de la prise d'eau par réglementation pour protéger la source d'approvisionnement et elle est déconseillée en aval compte tenu de la mauvaise qualité de l'eau.

Une signalisation visible à partir de la rivière, des sites d'accostage et des aires de repos officielles devraient être installés. Les secteurs interdits doivent aussi être signalés clairement.

Au fait, on peut se baigner en bordure de la rivière Saint-Charles dans la piscine de la marina Saint-Roch située dans le parc de la Jeunesse. Un réaménagement et une meilleure intégration de cette dernière dans son environnement permettraient d'en augmenter l'attrait.

3.3.2.3 Pêche

La pêche dans la rivière Saint-Charles est particulièrement populaire au printemps lors de l'activité Pêche en ville. Depuis 1979, cette activité tenue à la mi-juin, a permis de déposer 700 000 truites mouchetées dans la rivière Saint-Charles. Pendant une semaine, on peut alors y pêcher sans permis. Les truites sont introduites à plusieurs endroits entre le pont Bédard et le parc Les Saules. Les parcs Jean-Roger-Durand, Chauveau et Les Saules, sont les trois principaux accès publics de cette zone pour pêcher dans la Saint-Charles.

Par ailleurs, selon un inventaire des populations de poissons réalisé en 2005, il appert que le lac Saint-Charles foisonne de poissons et que la pêche sportive pourrait être une activité à développer, tant en hiver qu'en été.[25] Actuellement, le Club Nautique Lac Saint-Charles organise des tournois de pêche et loue des équipements. L'APEL, souvent interpellée par des pêcheurs pour répondre à leurs questions, montre aussi son intérêt pour cette activité. Il y aurait lieu de structurer et d'encadrer une offre de pêche pendant l'été.

3.3.2.4 Moyens

- Favoriser la réalisation d'un projet concerté pour développer, promouvoir et coordonner l'offre nautique dans le tronçon de la rivière Saint-Charles, du parc du Château-d'Eau au lac Saint-Charles, et sur celui-ci.
- Lors de la reconstruction du barrage au lac Saint-Charles, aménager un sentier de portage pour les canoteurs et les kayakistes.
- Appuyer, dans le respect de l'environnement et de la réglementation, le développement d'un site de pratique de canot/kayak dans le parc Chauveau.
- Intervenir pour restaurer les rives et embellir le paysage dans le secteur de la rue Pépin utilisée comme aire de pratique de manœuvres.
- Poursuivre les travaux d'amélioration de la qualité de l'eau dans le tronçon urbain, et encourager le développement de services et d'initiatives favorisant son utilisation à des fins nautiques.
- Poursuivre les activités festives destinées au grand public permettant de faire valoir le potentiel nautique de la rivière.
- Poursuivre l'événement Pêche en ville.
- Favoriser l'encadrement et la mise en valeur de la pêche au lac Saint-Charles.
- Développer et installer une signalisation visible à partir de la rivière, des sites d'accostage et des aires de repos.

3.3.3 Activités hivernales

D'emblée, pour des fins de protection de l'eau brute destinée à l'eau potable, toutes les activités qui exigent l'utilisation de machinerie au gaz pour l'entretien sont exclues des potentiels. C'est pourquoi la pêche blanche et le patinage ne font pas partie des activités à promouvoir, l'hiver, sur le lac Saint-Charles.

[25] CONSEIL DE BASSIN DE LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES, *L'eau ça nous concerne aussi. Faits saillants du bassin de la rivière Saint-Charles*, [En ligne], P.9 [http://www.rivierestcharles.org/pdf/portrait_faitssaillants.pdf]

3.3.3.1 Marche hivernale sur sentiers damés

Favoriser le développement et l'entretien de nouveaux sentiers de marche en hiver est une des orientations retenues dans le projet de Plan vert, bleu, blanc, compte tenu de la demande croissante de la population pour la marche en hiver.
Le sondage a confirmé cette tendance : « Parmi les trois activités ou services proposés, c'est la possibilité de marcher dans les sentiers entretenus durant la période hivernale qui suscite le plus grand intérêt (83 % de « très » ou « assez » intéressés). Les femmes semblent même davantage intéressées que les hommes (91 % par rapport à 77 %). »[26]

Jusqu'à l'hiver 2009 inclusivement, seul le secteur urbain du parc linéaire disposait d'un sentier de marche hivernale. Aménagé sur le tracé de la piste cyclable, le sentier de marche permet de marcher 4 km environ de chaque côté de la rivière.

Cependant, dès l'hiver 2010, les secteurs auront été multipliés grâce à une initiative de la Société de la rivière Saint-Charles, financée par le Service de l'environnement de la Ville de Québec. Trois autres sentiers de marche seront mis à la disposition des marcheurs dans les trois secteurs suivants :

- Du lac Saint-Charles au château d'eau
  sur 10 km, le sentier du parc linéaire est damé, du belvédère du lac au château d'eau, pour favoriser la marche.
- Dans le parc Chauveau
  sur 3 km, un sentier de marche hivernale est damé sur le sentier du parc linéaire dans les limites du parc Chauveau.
- Dans le parc Les Saules jusqu'au pont du repos sur 7 km, la marche hivernale sera possible sur le sentier principal du parc linéaire, dans le parc Les Saules jusqu'au pont du repos, à l'‘angle du boulevard Wilfrid-Hamel.

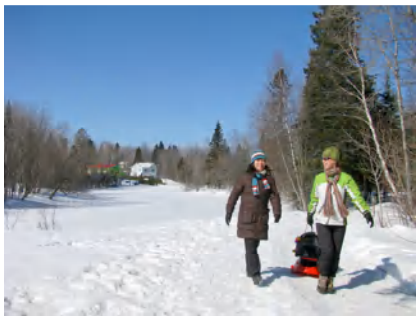
Source : Luc Boulanger

Il ne faut pas oublier que l'offre de sentiers de marche est tributaire des services accessibles à proximité (transport en commun, stationnement, blocs sanitaires, etc.). L'ouverture du parc en hiver entraîne également l'obligation de fermer les secteurs dangereux et les escaliers pour des fins de sécurité.

Cela dit, la surface des sentiers pédestres devient parfois assez dure pour satisfaire également les amateurs de trottinette des neiges, notamment après certaines nuits très froides.

[26] SOM, RECHERCHES ET SONDAGES, *Étude auprès des visiteurs du parc linéaire de la rivière Saint-Charles*, Rapport final présenté à la Ville de Québec, octobre 2009, p.24.

3.3.3.2 Ski de fond

La pratique du ski de fond nécessite l'exclusivité du sentier, car la cohabitation avec d'autres usagers (raquette, trottinette des neiges, etc.) est à peu près impossible. Encore plus que pour la marche, l'offre de pistes de ski de fond est tributaire des services disponibles à proximité (lieu de fartage, stationnement, blocs sanitaires, restauration, etc.).

De façon générale, le corridor linéaire du parc est trop étroit pour que des pistes de ski de fond y soient entretenues en marge du sentier de marche. Il est aussi beaucoup trop accidenté (présence d'escaliers et de pentes parfois fortes et étroites). Les viaducs et les traverses de rues représentent aussi des embûches importantes.

Le parc Chauveau est le seul parc qui côtoie le parc linéaire et qui offre des pistes de ski de fond (13,5 km en 2009).

On peut également pratiquer le ski de fond et la raquette hors-piste sur le lac Saint-Charles.

3.3.3.3 Raquette

> « Avec l'arrivée sur le marché des raquettes en aluminium et le taux d'enneigement élevé dont profite la région, la pratique de ce sport d'hiver peu coûteux qui permet de reprendre contact avec la nature gagne sans cesse en popularité. » [27]

Il se pratique actuellement de la raquette sans pistes balisées dans le parc Les Saules et dans le parc Chauveau. Dès l'hiver 2010, un premier réseau de 4 km sera balisé sur les sentiers secondaires du parc Les Saules par la Société de la rivière Saint-Charles.

Pour favoriser la pratique de cette activité, la Ville pourrait faire la promotion de certains terrains municipaux limitrophes au parc linéaire et recélant des zones boisées d'intérêt pour la pratique de la raquette hors-piste. Le secteur de La Haute-Saint-Charles est particulièrement bien pourvu sur ce plan. La sapinière du parc du Château-d'Eau est une forêt déjà adoptée par les adeptes de la raquette hors-piste.

Fait d'intérêt, la Corporation de la falaise et de la chute Kabir Kouba offre, les fins de semaine, sur réservation, un forfait découverte en raquette sur la géologie du canyon et les vestiges archéologiques des moulins et de la centrale hydroélectrique. Le musée Huron-Wendat propose le choix de trois forfaits d'initiation à la raquette sur le site du Musée et de la maison Tsawenhohi. Enfin, la Société de la rivière Saint-Charles anime, sur réservation, des sorties en raquettes le jour et la nuit dans le parc linéaire.

---

[27] VILLE DE QUÉBEC, *Projet de Plan vert, bleu, blanc. À Québec, le plein air m'invite… en ville*!, Ville de Québec, avril 2009, p.62.

3.3.3.4 Patin à glace

Dans le passé, il était possible de patiner sur la rivière Saint-Charles, mais l'entretien de la glace a été abandonné à la fin des années 1990 pour des raisons tant économiques que de sécurité. Le présent plan directeur ne recommande pas que cette activité soit de nouveau offerte sur la rivière. Le sentier glacé du parc de la Pointe-aux-Lièvres, fort populaire, permet de répondre à la demande. On peut d'ailleurs y louer des patins, des trottinettes des neiges et des chambres à air.

3.3.3.5 Moyens

- Adapter et bonifier l'offre de service des aires d'accueil et haltes pendant l'hiver.
- Continuer de bonifier l'offre en sentiers damés pour la marche hivernale et en sentiers balisés pour la raquette.
- Faire l'inventaire des sites d'intérêt en bordure du parc pour la pratique de la raquette hors-piste et en faire la promotion.
- Maintenir l'offre de patinage au parc de la Pointe-aux-Lièvres et ne pas offrir de nouveau cette activité sur la rivière.

3.4 Augmenter le potentiel touristique du parc

Selon le sondage effectué à l'été 2009 dans le parc linéaire, très peu de touristes et d'excursionnistes ont visité le parc linéaire. « En fait 4 % des visiteurs proviennent de l'extérieur du Québec et 5 % demeurent au Québec, mais à l'extérieur de l'agglomération de Québec. »[28]

« Le parc linéaire de la rivière Saint-Charles constitue sans aucun doute un choix récréotouristique intéressant, peu « vendu » et peu présenté comme une expérience valable et intégrée, les clientèles touristiques ne le fréquentant pratiquement pas. Le profil lié à la provenance des visiteurs démontre bien cet aspect. Citoyens et clientèles touristiques peuvent très bien se côtoyer sur cet ensemble de 33 kilomètres. Ce potentiel devra se concrétiser par une approche imaginative, créative et distinctive et devenir une signature urbaine. »[29]

Un des objectifs à poursuivre est donc de susciter la fréquentation du parc linéaire et de ses composantes par les clientèles excursionniste et touristique.

[28] SOM, RECHERCHES ET SONDAGES, *Étude auprès des visiteurs du parc linéaire de la rivière Saint-Charles*, Rapport final présenté à la Ville de Québec, octobre 2009, p.11.

[29] SOM, RECHERCHES ET SONDAGES, *Étude auprès des visiteurs du parc linéaire de la rivière Saint-Charles*, Rapport final présenté à la Ville de Québec, octobre 2009, p.29.

La rivière et le sentier relient le territoire de Wendake au site historique national du parc Cartier-Brébeuf. Il s'agit là d'une opportunité extraordinaire à exploiter pour augmenter l'attractivité des deux secteurs, et proposer un produit touristique de qualité orienté sur notre héritage historique et sur les activités de plein air issues de celui-ci (marche, raquette, canot, jeux, orientation).

Cet axe favoriserait le développement d'une signature touristique originale pour le parc et respecterait les orientations proposées dans le projet de Plan vert, bleu, blanc[30]. Il requiert cependant la participation des organismes publics concernés de Parcs Canada, de la Nation huronne-wendat et des intervenants touristiques. Le village huron-wendat propose déjà divers attraits auxquels s'est ajouté, en 2008, l'Hôtel-Musée Premières Nations, qui offre un service d'hébergement et de restauration.

Source : Tourisme Wendake

Le regroupement des attraits et des services autour de ces deux pôles d'intérêt touristique doit être effectué dans le respect des caractères distinctifs de ces deux milieux, présentés à la section 2 du présent document. Déjà, et particulièrement depuis 2008, plusieurs acteurs de La Haute-Saint-Charles ont commencé à se concerter et à initier des forfaits permettant de structurer l'offre touristique du secteur.

Globalement, le parc linéaire peut contribuer au développement de certains axes ciblés par l'Office du tourisme de Québec :

- L'expérience Nature et aventure qui, de saison en saison, regroupe des activités interpellant les adeptes de plein air comme les randonneurs et les canoteurs.
- L'expérience Neige, qui mise sur l'enneigement naturel et sur les activités hivernales permettant aux visiteurs de vivre cette saison, une composante indissociable et authentique de Québec.
- L'expérience Histoire et Patrimoine, qui s'appuie sur plus de 400 ans d'événements intimement liés à l'origine de l'Amérique.

Le secteur urbain, relié au parc Cartier-Brébeuf, le secteur de la chute Kabir Kouba et du parc Jean-Roger-Durand et la zone écotouristique située en amont, sont riches en atouts pour favoriser la pratique d'activités de plein air et éducatives s'inscrivant dans ces deux types d'expériences.

[30] VILLE DE QUÉBEC, *Projet de Plan vert, bleu, blanc. À Québec, le plein air m'invite… en ville!*, Ville de Québec, avril 2009, 81 p.

Depuis 2009, des efforts de promotion du parc ont été mis en œuvre pour attirer davantage de touristes dans le parc. Une publicité du parc linéaire a été placée dans la brochure « Forfaits été 2009 » de l'Office du tourisme de Québec, et une autre sur son nouveau site Web depuis décembre 2009 jusqu'au mois de mai 2010.
Cela dit, ce qui a nui principalement au développement touristique du parc linéaire jusqu'à maintenant, c'est le manque de services aux touristes et aux excursionnistes à proximité de celui-ci. En effet, pour se sentir accueillis et en sécurité, les visiteurs doivent être en mesure d'obtenir des services de qualité dans et à proximité de celui-ci (restaurants, cafés-terrasses, dépanneurs, location d'embarcations, parcours guidés, services de transport, hébergement, etc.). Le développement de l'écoquartier de la Pointe-aux-Lièvres représente certes une occasion d'implanter dans ce secteur des nouvelles activités attractives pour les citoyens et les visiteurs.

Peu importe la saison, il est essentiel que tous les attraits du réseau soient mis en valeur et rendus accessibles. Pour faire découvrir ces secteurs aux visiteurs, le développement de parcours originaux utilisant des modes de déplacements écologiques serait tout approprié : jogging, patin à roues alignées et rabaska en été, raquette et trottinette des neiges en hiver!

La section Web de la Ville de Québec consacrée au parc linéaire pourrait être enrichie d'un service permettant la recherche d'un hébergement ou d'un restaurant à proximité du parc, ce qui permettrait aux visiteurs de mieux planifier leur séjour.

Enfin, faut-il rappeler les principes de développement pour le parc exposés à la section 2.2 du présent document. La mise en valeur touristique du parc linéaire doit toujours se faire en considérant la fragilité des milieux. Conséquemment, elle doit respecter les préoccupations du tourisme durable. À cet égard, le parc linéaire pourrait devenir un parc exemplaire de démonstration :

- Protection de la qualité de l'eau brute servant à l'alimentation en eau potable.
- Renaturalisation des rives bétonnées et création d'habitats fauniques.
- Protection des milieux sensibles et des écosystèmes.
- Instauration de services permettant une gestion des matières résiduelles et visant à réduire la quantité de déchets.
- Partenariat entre la Ville de Québec et la Nation huronne-wendat.
- Services visant à encourager les déplacements actifs et écologiques des visiteurs.
- Éventuellement, redéveloppement du secteur de la Pointe-aux-Lièvres en écoquartier.

3.4.1 Moyens

- Développer une signature touristique originale pour le parc qui soit axée sur notre héritage historique et sur les activités de plein air issues de celui-ci.
- Faire du parc linéaire une vitrine sur le tourisme durable.
- Réaliser, en concertation avec les organismes concernés, un plan de développement touristique des deux zones récréotouristiques que sont le secteur

de la chute Kabir Kouba et du parc Jean-Roger-Durand (en lien avec Wendake et la zone écotouristique en amont) et le secteur urbain.
- Définir la nature et la qualité des services de base nécessaires pour développer et maintenir des services de qualité aux visiteurs lors du développement de toute activité.
- Inclure le parc linéaire dans des produits touristiques de Québec en mettant en valeur la richesse de ses patrimoines naturel, historique, archéologique, artistique, etc.
- Enrichir le site Web d'une section permettant de rechercher des services (restaurants, hébergement, etc.).

3.5 Améliorer l'information sur le parc

Quelques problématiques entourant la promotion actuelle du parc linéaire entraînent une difficulté de perception de l'entité du parc linéaire et d'obtention d'information cohérente. Il s'agit principalement de :
- l'utilisation de deux appellations pour le parc;
- l'absence de cohérence dans l'information sur le parc;
- son manque d'identité.

Par ailleurs, une plus grande utilisation des applications du Web 2.0 permettra de rejoindre une plus vaste clientèle.

3.5.1 Choix d'une seule appellation

Deux noms sont actuellement utilisés pour le parc : parc linéaire des rivières Saint-Charles et du Berger et parc linéaire de la rivière Saint-Charles. La première appellation est celle d'origine utilisée sur les panneaux du parc, intégrée à son logo et utilisée dans le premier dépliant réalisé par le Service de l'environnement en 2007. La deuxième appellation est utilisée sur les deux éditions du dépliant réalisées par l'arrondissement des Rivières en 2008 et 2009. Ces deux éditions de la carte, tout comme l'espace Internet dédié au parc linéaire développé en 2008, n'affichent plus le logo.

Puisqu'il n'y a plus d'intention réelle de prolonger le parc linéaire le long de la rivière du Berger, il est recommandé d'utiliser dorénavant l'appellation « Parc linéaire de la rivière Saint-Charles ». Cette appellation offre aussi l'avantage d'être plus courte et donc d'être plus facile à retenir et à utiliser pour la promotion du parc.

Temporairement, le nom « Parc linéaire des rivières Saint-Charles et du Berger » est maintenu sur les panneaux jusqu'à ce qu'un renouvellement complet de ces derniers soit nécessaire.

3.5.2 Cohérence de l'information

Pour obtenir de l'information sur le parc linéaire, la carte du parc fournit autant de numéros de téléphone et d'adresses de courriel qu'il y a d'arrondissements, en plus de fournir les coordonnées de la Société de la rivière Saint-Charles et des divers attraits le long du parcours.

La diffusion de ces multiples coordonnées s'inscrit dans la stratégie municipale de faire des bureaux d'arrondissement les principales portes d'entrée de la Ville pour tous les citoyens. Il revient alors aux agents et agentes de traitement des requêtes d'assurer le suivi de celles-ci auprès des bonnes instances municipales, en fonction de la nature des préoccupations (entretien, activités, accessibilité, etc.). Malgré un programme de formation développé pour bien renseigner ces premiers répondants, il est facile de croire que dans le contexte actuel, il n'est pas toujours évident de transmettre la bonne requête à la bonne personne, dans le bon service ou arrondissement.

La carte du parc fournit de plus l'adresse Web du parc linéaire logée sur le site de la Ville de Québec (www.ville.quebec.qc.ca/parcriviere). Le site Web indique le numéro de téléphone de la Société de la rivière Saint-Charles et procure des hyperliens avec les bureaux d'arrondissement de la Ville. Il fournit aussi une carte du parc en ligne, les principaux lieux de distribution de celle-ci et un calendrier des activités.

Cette offre multiple de numéros de téléphone et de sources d'information ne garantit pas la cohérence des renseignements diffusés auprès des citoyens. De plus, les organismes qui veulent tenir des événements et des activités spéciales dans le parc linéaire ne savent pas à quelle porte frapper pour obtenir l'ensemble de l'information et des autorisations nécessaires. Cette situation peut être d'autant plus embarrassante que certains répondants peuvent ne pas être au fait de la vulnérabilité de certains secteurs, des risques inhérents à la sécurité, ni même des règlements entourant la pratique de certaines activités.

3.5.3 Identité du parc

La mise en œuvre du plan de développement est une occasion pour créer une unité d'ensemble dans les sites qui composent le parc et dans les services offerts par les divers organismes concernés par le parc linéaire.

L'accueil, les services d'animation et d'information ainsi que l'entretien sont autant d'éléments qui composent le produit et qui permettent aussi de le différencier. La Ville n'a pas la responsabilité de tous les services connexes rattachés au parc linéaire; toutefois, il lui appartient, avec ses partenaires, que les utilisateurs du parc vivent une expérience de qualité, en respect avec la mission du parc.

Actuellement, on constate que l'intervention concernant le parc est éclatée entre la Ville et les organismes concernés et entre les divers services et arrondissements impliqués au sein même de la Ville.

La Ville doit conséquemment assurer un rôle de leadership et de coordination auprès des divers acteurs qui ont un impact sur la prestation. Une des premières étapes est certes de revoir le mode de gestion du parc et d'informer l'ensemble des partenaires sur les conclusions du présent plan de développement.

La création d'une image institutionnelle pour le parc s'avère être une mesure essentielle, mais celle-ci doit laisser à chacun l'opportunité de conserver sa propre identité. Différentes mesures pourraient être prises telles que l'ajout d'un logo sur le site Web des organismes concernés, ou encore le port d'un vêtement caractéristique (une casquette, un dossard, un tag…). Il existe déjà un élément visuel utilisé régulièrement sur les outils de promotion du parc, soit la typographie cursive et le slogan « Une randonnée au cœur de la ville! ». Cependant, la création d'une image institutionnelle intégrée à tous les organismes concernés nécessite une réflexion plus approfondie.

3.5.4 Utilisation des applications du Web 2.0

Malgré le fait que les citoyens peuvent obtenir un exemplaire de la carte à plusieurs endroits[31], le sondage effectué à l'été 2009 indique que le site Web de la Ville est de loin le moyen le plus utilisé pour obtenir des renseignements sur le parc.

> « Plus du tiers des visiteurs (34 %) ont visité le site Internet de la Ville de Québec pour obtenir de l'information au sujet du parc linéaire. C'est beaucoup plus que pour les autres sources d'information « officielles » (cartes de parcours : 15 %; journaux : 12 %; bureaux d'information touristique : 4 %, etc.). »[32]

« Le fait que les visiteurs soient fortement scolarisés peut expliquer en partie ce résultat. On note également que les visiteurs âgés de quinze à 24 ans ont utilisé cette source dans une proportion de 59 % par rapport à 2 % pour ceux qui sont âgés de 65 ans et plus. »[33]

Pour adapter son offre aux nouvelles tendances et rejoindre davantage une clientèle jeune, les technologies du Web 2.0 offrent plusieurs applications. Celles-ci permettent non seulement la diffusion d'information, mais aussi le réseautage social et le partage de photos et de vidéos. Elles favorisent de plus en plus l'interaction entre les utilisateurs.

---

[31] La carte du parc linéaire est distribuée dans les bureaux d'arrondissement, à l'hôtel de ville, dans les bibliothèques publiques, dans les bureaux d'information touristique et à plusieurs organismes qui bordent le sentier.

[32] SOM, RECHERCHES ET SONDAGES, *Étude auprès des visiteurs du parc linéaire de la rivière Saint-Charles*, Rapport final présenté à la Ville de Québec, octobre 2009, p.20.

[33] SOM, RECHERCHES ET SONDAGES, *Étude auprès des visiteurs du parc linéaire de la rivière Saint-Charles*, Rapport final présenté à la Ville de Québec, octobre 2009, p.20.

Travaillant déjà selon cette orientation, une application Facebook a été développée pour le parc au cours de l'année 2009, tandis que le plan d'action de promotion pour l'année 2010 prévoit l'augmentation de la visibilité du parc linéaire sur le Web, à l'aide des sites connexes suivants : Facebook, Twitter, www.bougex.com, www.leguideactif.com, www.quoifaireauquebec.com. Dans cette même optique, la Ville a accepté que l'Office du tourisme de Québec donne la possibilité aux internautes sur son site Web de laisser leurs commentaires sur la fiche-membre du parc.

Les vitrines Internet doivent continuellement être enrichies pour favoriser une diffusion plus grande de l'information. Les visiteurs du parc pourront les utiliser pour échanger de l'information à propos des activités qu'ils y pratiquent, les accès, les aires de mise à l'eau, les oiseaux observés, les restaurants et attraits à proximité, etc.

3.5.5 Moyens

- Utiliser dorénavant l'appellation « Parc linéaire de la rivière Saint-Charles », sauf sur les panneaux déjà installés dans le parc.
- Modifier l'appellation sur les panneaux quand plusieurs de ceux-ci devront être remplacés.
- S'assurer que les diverses sources d'information sur le parc convergent vers une information pertinente, juste et à jour.
- Confier un mandat pour développer une image institutionnelle pour le parc et concevoir des objets promotionnels.
- Informer tous les partenaires et organismes concernés par le parc sur le plan de développement.
- Élaborer une stratégie promotionnelle ciblée et de qualité en concertation avec les intervenants du parc.
- Poursuivre la promotion du parc linéaire en favorisant l'utilisation des fonctionnalités du Web 2.0.

3.6 Utiliser le parc comme corridor éducatif et artistique

3.6.1 Corridor éducatif

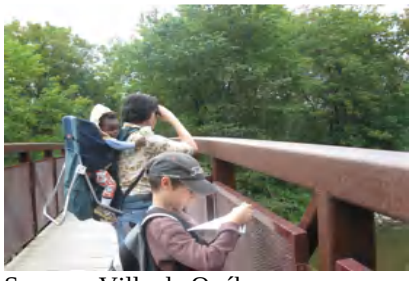
Source : Ville de Québec

Nommée Kabir Kouba ou « Rivière aux mille détours » par les Amérindiens qui furent les premiers à découvrir ses méandres, la rivière Saint-Charles, et par ricochet le parc linéaire, représentent un fil conducteur extraordinaire pour informer les visiteurs sur diverses facettes de la vie et de l'histoire à Québec, et pour les inviter à devenir de véritables acteurs du développement durable. Véritable musée et laboratoire d'écologie et d'urbanisme à ciel ouvert, le parc linéaire a tout le potentiel pour devenir un véritable corridor éducatif et ainsi maximiser l'expérience du visiteur. À cet égard, les partenaires

du milieu et les établissements du système scolaire constituent une composante essentielle à considérer dans l'élaboration de cette offre éducative. On peut penser à l'organisation d'activités éducatives ou d'événements par des organismes environnementaux ou culturels, au développement de projets de recherche par des institutions postsecondaires, de classes verte et blanche par des écoles primaires et secondaires, au développement de parcours de découverte sur audio ou vidéoguide, etc.

La diversité des thèmes pouvant être exploités par le biais de la rivière Saint-Charles et de son parc linéaire est importante. Voici des exemples d'éléments de contenu :

- L'histoire amérindienne et de la colonisation.
- L'eau : du lac aux robinets.
- La rivière au fil du temps : comme voie de déplacement, voie industrielle, voie patrimoniale, voie récréative, etc.
- Les écosystèmes riverains et aquatiques.
- Les techniques d'assainissement.
- La rivière au cœur du développement urbain de la ville.
- L'archéologie et la géologie.
- La gestion des crues.

On trouve déjà, le long du parcours, une quinzaine de panneaux d'information traitant de sujets variés parmi les exemples ci-dessus. Toutefois, il y aurait lieu de revoir le concept d'interprétation selon certaines règles permettant de mieux rejoindre les visiteurs, et selon les possibilités maintenant offertes par les nouvelles technologies.

Tout comme pour la structure d'accueil, l'offre de services éducatifs doit répondre à des standards de qualité et doit assurer la diffusion d'information juste et pertinente sur le parc.

3.6.2 Corridor artistique

Le secteur urbain de la rivière Saint-Charles est ornementé d'œuvres d'art public réalisées dans le cadre du Programme d'art public de la Ville de Québec. Entre le ponts Samson et Scott, les promeneurs peuvent admirer dix œuvres d'art, installées sur d'anciens fûts de lampadaire. Les œuvres de bronze représentent diverses espèces d'oiseaux, qui font partie des familiers de la rivière et de ses berges, comme le martin-pêcheur, le pluvier kildir, le canard noir, le canard colvert et le grand héron. Le secteur est aussi orné de six sculptures-bancs aussi originales les unes que les autres.

Source : APEL

Chacun des bancs invite à sa façon le promeneur à s'arrêter pour contempler le paysage et dialoguer.

Plusieurs autres acteurs en bordure de la rivière et du sentier participent par leur programmation événementielle à enrichir le corridor artistique qu'est la rivière Saint-Charles : les fêtes du Solstice et de la moisson au parc Cartier-Brébeuf, le Symposium de sculptures sur bois de Québec à la maison O'Neill, le Festival de canotgraphie de La Haute-Saint-Charles, le spectacle Kiugwe à l'amphithéâtre de Wendake en sont des exemples éloquents. Le présent plan de développement appuie l'instauration de tout programme et événement dont les thématiques sont liées au caractère du parc et qui permettent de mieux le faire connaître, de le mettre en valeur ou de l'animer. Ceux-ci doivent cependant, dans tous les cas, respecter les milieux dans lesquels ils s'intègrent et être organisés de façon à réduire au maximum la production de déchets et les sources de pollution.

Cela dit, le parc recèle quelques secteurs qui présentent des environnements hostiles tels que des viaducs. Ces milieux pourraient faire l'objet de concours d'arts urbains pour être embellis. De tels concours pourraient même être intégrés dans le cadre de programmes de sensibilisation à la question des graffitis illégaux, de chantiers urbains et de réinsertion sociale.

3.6.3 Moyens

- Faire un plan directeur de la programmation éducative, intégrant la révision du concept d'interprétation.
- Mettre sur pied un programme d'information et de formation des intervenants dans le parc.
- Poursuivre le programme des arts publics tout le long du corridor du parc.
- Initier un concours d'arts urbains pour l'embellissement des tunnels et autres environnements hostiles.
- Appuyer l'intégration d'œuvres d'art et la tenue de manifestations artistiques le long du corridor de la rivière Saint-Charles, dans la mesure où ceux-ci respectent les milieux dans lesquels ils s'intègrent et s'appuient sur des thématiques en lien avec la rivière et le parc.

3.7 Assurer une gestion cohérente du parc

La Ville de Québec, initiatrice du projet de création du parc linéaire, en est le propriétaire et détient les plus grandes responsabilités à l'égard de sa protection, de sa mise en valeur et de son développement.

Au sein de l'administration municipale, le partage des responsabilités est cependant diffus, ce qui entraîne de la confusion dans le partage des opérations courantes et dans la cohérence des décisions à l'égard du parc.

Le présent plan de développement propose une structure de gestion intégrée pour le parc linéaire qui prend en compte son positionnement unique sur le territoire. Le modèle

proposé repose sur une structure légère qui confirme la Ville de Québec comme principal gestionnaire du parc : un professionnel-coordonnateur, lequel est soutenu par une Table de concertation.

La création d'un poste de coordonnateur pour le parc serait un premier pas vers l'instauration d'une gestion plus cohérente. Cela permettrait de répondre à la demande maintes fois exprimée par la Société de la rivière Saint-Charles et l'APEL d'avoir un interlocuteur principal à la Ville. Le mandat du coordonnateur serait :

- de mettre en œuvre le plan de développement et son plan d'action;
- d'être la porte d'entrée municipale pour tout projet à l'égard du parc;
- d'animer la Table de concertation du parc linéaire;
- d'assurer un partenariat efficace entre les acteurs et faire en sorte que les projets mis en œuvre soient harmonisés au bénéfice des divers usagers du parc;
- d'assurer la promotion du parc linéaire, en collaboration avec le Service des communications et les arrondissements.

Le rôle de la Table de concertation est d'apporter un soutien de premier plan à la mise en œuvre du plan de développement, et sur le suivi des actions prioritaires.

La Table regroupe d'office les principaux acteurs concernés par le parc linéaire, c'est-à-dire, un représentant de chacun des trois arrondissements touchés par le parc, un du Service de l'environnement, un de la Nation huronne-wendat, un de la Société de la rivière Saint-Charles et un de l'APEL. Avec ce scénario, la Ville de Québec s'associe l'expertise de ses principaux partenaires dans le développement du parc, tout en demeurant l'organisation responsable et imputable des décisions qui seront prises.

Lorsque des projets d'incidence locale doivent être discutés à la Table, des membres d'autres organisations sont invités à y participer; mentionnons par exemple, la Société de la maison O'Neill, la Corporation de la Falaise et de la chute Kabir Kouba et le CLD de Québec.
Selon la même logique, des représentants d'autres services municipaux peuvent être sollicités tels que l'Office du tourisme de Québec et le Bureau du développement touristique et des grands événements.

La gouvernance, le financement et l'encadrement juridique de cette Table de concertation restent à être précisés. Enfin, le partage des tâches d'entretien, de surveillance, d'animation et de communication devra être revu en fonction de ce plan de gestion et des limites du parc.

3.7.1 Moyens

- Affecter une ressource à la coordination du parc et mettre sur pied la Table de concertation.
- Revoir le partage des tâches reliées au parc linéaire.

4. Le parc, secteur par secteur

Cette section procure une description des dix secteurs qui composent le parc et rappelle pour chacun d'eux les moyens d'intervention proposés pour atteindre les objectifs de la section 3.

4.1 Secteur du lac Saint-Charles

Inclus à la zone écotouristique.

Limites et longueur approximative
Du barrage du lac Saint-Charles à la rue Jacques-Bédard (2 km).

Environnement distinctif
Secteur de jonction entre la rivière et le lac.
Dégage une grande tranquillité.
Topographie plane.
Le parcours du sentier ne longe pas la rivière Saint-Charles, il suit la rivière Jaune et le ruisseau du Valet.
Rivière navigable sur eau calme.

Principaux attraits
Secteur le plus en amont du parc linéaire.
Vue sur le lac.
Beauté du paysage.
Eaux calmes accessibles du printemps à l'automne.

Contraintes principales
Réservoir d'eau brute servant à l'alimentation en eau potable.
Le sentier n'est pas riverain à la rivière.
Aucun bâtiment d'accueil.
Peu accessible en transport en commun.

Principales activités
Marche, observation, canot et kayak sur le lac et la rivière, marche hivernale sur le sentier damé, ski de fond et raquette hors-piste sur le lac.

Moyens proposés

- Confirmer et développer le secteur comme pôle attractif régional pour l'écotourisme.
- Construire le bâtiment d'accueil au lac Saint-Charles et aménager une passerelle piétonne sur le barrage pour le relier au sentier du parc linéaire.
- Favoriser la réalisation d'un projet concerté pour développer, promouvoir et coordonner l'offre nautique dans ce secteur.
- Mettre en place un programme de surveillance des activités.
- Organiser un réseau de sites de mise à l'eau et d'accostage, de façon à minimiser les risques de dégradation des berges.
- Lors de la reconstruction du barrage au lac Saint-Charles, aménager un sentier de portage pour les canoteurs et les kayakistes.
- Augmenter l'accessibilité du site par l'amélioration du service de transport en commun et par l'implantation d'un service de navette.
- Favoriser la liaison éventuelle du parc linéaire avec les Marais du Nord.
- Analyser la faisabilité de l'instauration d'un service de camping « sans trace » dans le secteur écotouristique.

4.2 Secteur des méandres

Inclus à la zone écotouristique.

Limites et longueur approximative
De la rue Jacques-Bédard à la rue de la Colline (3,8 km).

Environnement distinctif
Dégage une grande tranquillité.
Topographie plane.
Ici le parcours retrouve la rivière Saint-Charles.
Belle zone forestière humide.
Rivière navigable sur eau calme.
Présence de petites plages naturelles.

Principaux attraits
Beauté du paysage.
Eaux calmes accessibles tout l'été.
Observation ornithologique.
Petites plages.

Contraintes principales
Réservoir d'eau brute servant à l'alimentation en eau potable.
Zones inondables.
Le caractère sauvage du lieu entraîne une difficulté de surveillance et de sécurité (vandalisme, feux, camping sauvage, squatters).
Plusieurs terrains municipaux non aménagés.
Peu accessible en transport en commun.

Principales activités
Marche, observation, canot et kayak, marche hivernale sur le sentier damé.

Moyens proposés concernant cette zone

- Construire une halte officielle de services sur le boulevard de la Colline.
- Favoriser la réalisation d'un projet concerté pour développer, promouvoir et coordonner l'offre nautique dans ce secteur.
- Mettre en place un réseau de sites de mise à l'eau et d'accostage.
- Mettre en place un programme de surveillance des activités. .
- Augmenter l'accessibilité du site par l'amélioration du service de transport en commun, et par l'implantation d'un service de navette.
- Analyser la faisabilité de l'instauration d'un service de camping « sans trace ».

4.3 Secteur du château-d'eau

Inclus à la zone écotouristique extensive.

Limites et longueur approximative
Du boulevard de la Colline à la rue de la Prise-d'Eau (3,0 km).

Environnement distinctif
Dégage une grande tranquillité.
Topographie plane.
Grand espace vert municipal.
Bâtiment d'une belle qualité architecturale (château d'eau).
Rivière navigable sur eau calme.

Principaux attraits
Beauté du paysage.
Eaux calmes accessibles tout l'été.
Architecture du château d'eau.
L'entreprise Canots Légaré
Proximité de la Nation huronne-wendat.
Observation ornithologique.

Contraintes principales
Présence de la prise d'eau brute d'alimentation en eau potable.
Sur la rivière, périmètre de sécurité à respecter en raison du danger d'aspiration dans les conduites de la prise d'eau.
Dans le secteur de l'usine, périmètre de sécurité à respecter étant donné les risques de fuites de produits toxiques.
Vandalisme, feux.
Peu accessible en transport en commun.

Principales activités
Marche, observation, canot et kayak, marche hivernale sur le sentier damé, raquette hors-piste sur le parc du Château-d'Eau.

Principaux événements
Festival de canotgraphie de La Haute-saint-Charles.
International de canot KWE KWE.

Moyens proposés concernant cette zone

- Favoriser la réalisation d'un projet concerté pour développer, promouvoir et coordonner l'offre nautique dans ce secteur.
- Mettre en place un programme de surveillance des activités.
- Mettre en place un réseau de sites de mise à l'eau et d'accostage visibles à partir de la rivière.
- Augmenter l'accessibilité du site par l'amélioration du service de transport en commun et par l'implantation d'un service de navette.
- Analyser la faisabilité de l'instauration d'un service de camping « sans trace ».

4.4 Secteur de la chute Kabir Kouba et du parc Jean-Roger-Durand

Inclus à la zone récréotouristique.

Limites et longueur approximative
De la rue de la Prise-d'Eau au boulevard Johnny-Parent (2,4 km).

Environnement distinctif
Topographie accentuée et nombreux escaliers.
Paysages majestueux.
Beaux points de vue.
Sur le territoire de la Nation huronne-wendat.
Eaux vives et chute.

Principaux attraits
Beaucoup d'attraits touristiques : place de la Nation, chute Kabir Kouba, Hôtel-Musée, Centre d'interprétation de la chute Kabir Kouba, etc.
Présence de la Nation huronne-wendat.
Passerelle Marie-Guyart et ses points de vue sur la rivière aux eaux mouvementées.
Beauté du paysage.
Mise en valeur de vestiges archéologiques.
Plusieurs parcs municipaux, dont le grand parc Jean-Roger-Durand.
Croisement avec le corridor des Cheminots.
Proximité de rues commerciales : boulevard Bastien et rue Racine.

Contraintes principales
Accessibilité réduite en raison des contraintes naturelles (relief accidenté et beaucoup d'escaliers).

Principales activités
Marche, observation, canot et kayak, pêche, marche hivernale sur le sentier damé, visites touristiques du village Huron et du Centre d'interprétation, participation à divers forfaits de découverte.

Principaux événements
Plusieurs événements festifs organisés par Tourisme Wendake et l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles.
Course de traîneaux à chiens sur le corridor des Cheminots.
Site du Festival Pêche en ville.

Moyens proposés concernant cette zone
- Intégrer un bâtiment d'accueil dans le parc Jean-Roger-Durand.
- En partenariat avec la Nation huronne-wendat, renforcer la vocation de ce secteur comme pôle attractif régional et comme pôle majeur d'activités récréotouristiques axées sur le plein air, et en relation avec l'histoire de la colonisation et l'histoire amérindienne.
- Favoriser le développement de services autour de ce pôle d'intérêt touristique.
- Augmenter l'accessibilité du site par l'amélioration du service de transport en commun et par l'implantation d'un service de navette.

4.5 Secteur du parc Chauveau

Inclus à la zone récréative extensive.

Limites et longueur approximative
Du boulevard Johnny-Parent à la rue Arsenault (4,2 km).

Environnement distinctif
Topographie accentuée et canyon.
Paysages majestueux et eaux vives.
Beaux points de vue.
Grand parc récréatif.

Principaux attraits
Pôle récréatif régional.
Beauté du site.
Passerelle Pincourt : récipiendaire d'un prix québécois d'excellence en architecture.
Beaucoup d'espaces de stationnement.
Site potentiel pour la création d'un parc de sports d'eau vive.

Contraintes principales
Pression de la récréation intensive du parc Chauveau.
Vandalisme, feux.
Peu accessible en transport en commun.

Principales activités
Marche, observation, canot et kayak en eau vive au printemps ou après de fortes pluies, marche hivernale sur le sentier damé, circuits de pistes de ski de fond dans le parc Chauveau, pêche, activités récréatives intensives dans le parc Chauveau (soccer, BMX, équipements sportifs et complexes sportifs).

Principaux événements
Site du Festival Pêche en ville.
Mise à l'eau pour le Festival Vagues-en-Ville.

Moyens proposés concernant cette zone

- Assurer la protection du corridor d'affectation de conservation et protéger la qualité des points de vue à partir du sentier.
- Confirmer la vocation du bâtiment de services du parc Chauveau comme aire d'accueil du parc linéaire, réorganiser son aménagement, la gestion et les heures d'ouverture du lieu en conséquence.
- Appuyer le développement d'un site de pratique du canot/Kayak dans le parc Chauveau.
- Augmenter l'accessibilité du site par l'amélioration du service de transport en commun et par l'implantation d'un service de navette.

4.6 Secteur de l'estacade

Inclus à la zone récréative extensive.

Limites et longueur approximative
De la rue Arsenault au boulevard Père-Lelièvre (2, 1 km).

Environnement distinctif
Lieu de passage essentiellement.
Présence du barrage.

Principaux attraits
Point de vue exceptionnel sur la rivière.
Mise en valeur de l'estacade.

Contraintes principales
Parc restreint à une mince bande riveraine.
Autoroute Félix-Leclerc.

Principales activités
Marche, observation, interprétation, canot et kayak en eau vive au printemps ou après de fortes pluies.

Principaux événements
Aucun.

Moyens proposés concernant cette zone

- Construire la passerelle dans le secteur du barrage Saint-Jacques.
- Voir à la mise en valeur des piliers sous l'autoroute (concours de murales de graffiteurs).
- Mise en valeur du secteur du barrage.

4.7 Secteur du parc Les Saules

Inclus à la zone récréative extensive.

Limites et longueur approximative
Du boulevard Père-Lelièvre au boulevard Central (4,2 km).

Environnement distinctif
Tranquillité.
Caractère champêtre.
Eau calme.

Principaux attraits
Maison O'Neill, membre du réseau des institutions muséales de propriété municipale.
Présence remarquable des grands saules.
Méandres de la rivière.
Facilement accessible.

Contraintes principales
Capacité de support faible du site qui est en zone inondable.
Début de la dégradation de la qualité de l'eau liée à l'embouchure de la rivière Lorette et du manque d'eau occasionnel.
Les nombreux méandres et sentiers rendent la compréhension du site difficile.
Conflits d'usage avec les cyclistes.

Principales activités
Marche, observation, canot et kayak au printemps ou après de fortes pluies, marche hivernale sur le sentier damé, raquette sur les sentiers secondaires balisés, pêche, participation à des activités communautaires et artistiques à la maison O'Neill.

Principaux événements
Programmation annuelle au site de la maison O'Neill.
Site du Festival Pêche en ville.
Mise à l'eau lors de la Fête de la rivière vers le parc de la Jeunesse.

Moyens proposés concernant cette zone

- Reconnaître le rôle de la maison O'Neill comme site d'accueil du parc linéaire et réorganiser son aménagement, la gestion et les heures d'ouverture du lieu en conséquence.
- Aménager des sites formels de mise à l'eau.
- Poursuivre les actions visant à améliorer la qualité de l'eau et valoriser le potentiel nautique du secteur.
- Améliorer la signalisation destinée aux cyclistes et développer un parcours alternatifs qui leur soit destiné, en priorité dans ce secteur.
- Augmenter l'accessibilité du site par l'amélioration du service de transport en commun et par l'implantation d'un service de navette.

4.8 Secteur du cimetière Saint-Charles

Inclus à la zone récréative extensive.

Limites et longueur approximative
Du boulevard Central au pont Scott (3,9 km).

Environnement distinctif
Le sentier est un lieu de passage.
Rivières avec roches.
Passerelle piétonne ancrée au talus.
Qualité du site du cimetière.

Principaux attraits
La rivière est aménagée comme site de pratique de manœuvres en canot/Kayak.
Le cimetière.
Relie le quartier Vanier au parc linéaire.

Contraintes principales
Le caractère du lieu.
Passage sous le viaduc du CN et sous le boulevard Wilfrid-Hamel.

Principales activités
Marche, observation, marche hivernale sur le sentier damé (jusqu'au pont du Repos), pratique de manœuvres en canot et kayak quand le niveau d'eau le permet.

Principaux événements
Aucun.

Moyens proposés concernant cette zone

- Poursuivre les actions visant à améliorer la qualité de l'eau et valoriser le potentiel nautique du secteur.
- Améliorer la signalisation destinée aux cyclistes et développer un parcours dans le parc qui leur soit destiné.
- Lien avec le cimetière Saint-Charles à mettre en valeur (interprétation).

4.9 Secteur urbain

Inclus à la zone écotouristique.

Limites et longueur approximative
Du pont Scott au barrage Samson (4,6 km du côté nord et 4,3 km du côté sud).

Environnement distinctif
Secteur le plus animé.
Urbanité.
Rivière renaturalisée.
Eau calme.

Principaux attraits
Corridor multifonctionnel.
Maison Dorion-Coulombe, qui est le principal bureau d'accueil du parc linéaire.
Lieu historique national Cartier-Brébeuf.
Parc de la Pointe-aux-Lièvres.
Parc de la Jeunesse et marina Saint-Roch.
Place du Marais.
Œuvres d'art.
Site d'observation d'oiseaux de la place des Chicots.

Proximité de rues commerciales : 3e Avenue, rue Saint-Joseph, rue Saint-Vallier, boulevard Wilfrid-Hamel.

Contraintes principales
La pollution de l'eau par les coliformes fécaux qui limite le potentiel d'utilisation de la rivière.

Principales activités
Marche, observation, vélo, patin à roues alignées sur le sentier et dans le parc de la Pointe-aux-Lièvres, marche hivernale sur la piste cyclable damée, patin à glace, trottinette des neiges et glissade dans le parc de la Pointe-aux-Lièvres.

Principaux événements
Descente annuelle en canot/kayak.
Plusieurs événements dans les parcs.

Moyens proposés concernant cette zone

- Confirmer et équiper en conséquence la maison Dorion-Coulombe comme aire d'accueil et comme porte d'entrée sud principale du parc linéaire.
- Confirmer la vocation du futur bâtiment de services du parc de la Pointe-aux-Lièvres comme aire d'accueil du parc linéaire, et organiser l'aménagement, la gestion et les périodes d'ouverture du lieu en conséquence.
- Favoriser le développement de services autour de ce pôle d'intérêt touristique (location d'équipements, restauration, hébergement, etc.).
- Poursuivre les travaux d'amélioration de la qualité de l'eau et encourager le développement de services et d'initiatives favorisant l'utilisation du secteur à des fins nautiques.
- Maintenir l'offre de patinage au parc de la Pointe-aux-Lièvres.
- Préserver le corridor multifonctionnel accessible aux personnes à mobilité réduite.
- Construire la passerelle dans le secteur de la Pointe-aux-Lièvres.
- Construire la passerelle dans le secteur de la rue Bourdages.
- Intégrer le projet d'écoquartier à la rivière.

4.10 Secteur de la rivière du Berger

Inclus à la zone récréative extensive.

Limites
Du boulevard Central au parc Duberger (environ 1 km).

Environnement distinctif
Topographie plane et eau calme
Secteur urbanisé.
Sentier sur les berges de la rivière du Berger.

Principaux attraits
Relie le quartier Duberger au parc linéaire.
Relie les corridors de la rivière du Berger et de la rivière Saint-Charles.
Maison des jeunes.

Contraintes principales
Pas de potentiel de mise en valeur : lien utilitaire seulement.

Principales activités
Marche.

Principaux événements
Aucun.

Moyens proposés concernant cette zone
Aucun.

Bibliographie

Documents

APEL, Mémoire présenté dans le cadre de la consultation : Plan vert, bleu, blanc de la Ville de Québec, juin 2009, 10p.

BEAULIEU, MICHEL, La rivière Saint-Charles : dégradation et renaissance d'une rivière urbaine, Francvert, Le webzine environnemental, [En ligne], hiver 2006, 8p. [http://www.francvert.org/pages/31dossierlarivieresaintcharlesdegrad.asp].

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE QUÉBEC, Parc linéaire des rivières Saint-Charles et du Berger. Inventaire de projets, CLD de Québec, Juillet 2009, version révisée le 10 septembre 2009, 72p.

CONSEIL DE BASSIN DE LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES, L'eau ça nous concerne aussi. Faits saillants du bassin de la rivière Saint-Charles, [En ligne], 14p. [http://www.rivierestcharles.org/pdf/portrait_faitssaillants.pdf].

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL, Réseau de suivi du milieu aquatique, CUM, Service de l'environnement, Assainissement de l'air et de l'eau, [En ligne], le 2 août 1999, 4p. [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/rsma_fr/media/documents/depliant99.pdf].

FORTIN, 1980 dans FESTIVAL VAGUES-EN-VILLE, Le parc Chauveau, un parc de sports d'eau vive? Un projet emballant et réalisable!, sans date, 6p. + annexes.

FESTIVAL VAGUES-EN-VILLE, Le parc Chauveau, un parc de sports d'eau vive? Un projet emballant et réalisable!, sans date, 6p. + annexes.

AVEC LA PARTICIPATION DE ABCP ONLINE, Plan de mise en valeur du parc linéaire des rivières Saint-Charles et du Berger. Secteur Nord, 2002, 39p. + annexes.

SERGE BERNARD GAGNÉ, ARCHITECTURE ET DESIGN URBAIN, Plan d'urbanisme et de mise en valeur du milieu adjacent aux rivières Saint-Charles et du Berger, résumé illustré, étape 1, 2002.

SOM, RECHERCHES ET SONDAGES, Étude auprès des visiteurs du parc linéaire de la rivière Saint-Charles, Rapport final présenté à la Ville de Québec, octobre 2009, 35 p. + annexes.

VILLE DE QUÉBEC, Kabir-Kouba, Service de l'urbanisme, 1974, 147p.

VILLE DE QUÉBEC, Plan de mise en valeur du parc linéaire des rivières Saint-Charles et du Berger, Service de l'environnement, 2000, 98p.

VILLE DE QUÉBEC, Rapport des commissaires. Audiences publiques sur le plan d'urbanisme des berges de la rivière Saint-Charles (Kabir-Kouba), Ville de Québec, 1995, 36p. + annexes.

VILLE DE QUÉBEC, Rivière Saint-Charles : contexte évolutif et potentiel de développement, Cahier d'étude urbaine, Service de l'urbanisme, 1987, 43p.

VILLE DE QUÉBEC, Plan directeur d'aménagement et de développement, Québec, Service de l'aménagement du territoire, [En ligne], 2005, 392 p. [http://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/administration/planification/pdad/index.aspx #pdad].

VILLE DE QUÉBEC, Répertoire des milieux naturels d'intérêt de Québec, Ville de Québec, 2006.

VILLE DE QUÉBEC, Ma ville mon 400^{e}, Québec, Service des communications, 2009, 160p.

VILLE DE QUÉBEC, Projet de Plan vert, bleu, blanc. À Québec, le plein air m'invite… en ville!, Ville de Québec, avril 2009, 79p.

Sites internet

SANS TRACE CANADA, [En ligne]. [www.sanstrace.ca].

ANNEXE CARTOGRAPHIQUE

Parc linéaire de la rivière Saint-Charles
Plan de développement

VILLE DE QUÉBEC

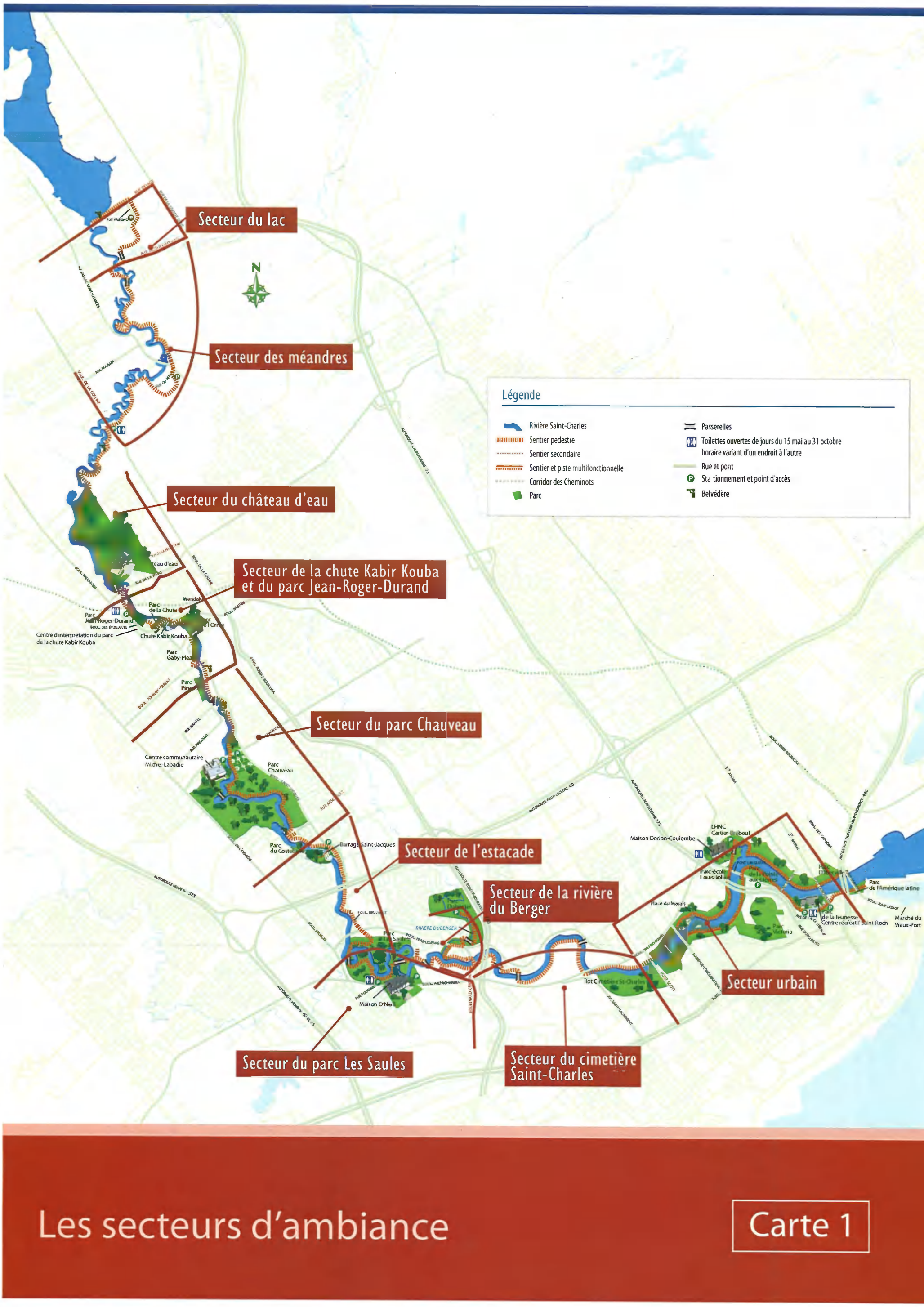

Les secteurs d'ambiance

Carte 1

Parc linéaire de la rivière Saint-Charles
Plan de développement

VILLE DE QUÉBEC

Zone écotouristique

Zone récréative extensive

Zone récréotouristique extensive

Secteur du lac

Secteur des méandres

Secteur du château d'eau

Secteur de la chute Kabir Kouba et du parc Jean-Roger-Durand

Secteur du parc Chauveau

Secteur de l'estacade

Secteur de la rivière du Berger

Secteur du parc Les Saules

Secteur du cimetière Saint-Charles

Secteur urbain

Légende

- Rivière Saint-Charles
- Sentier pédestre
- Sentier secondaire
- Sentier et piste multifonctionnelle
- Corridor des Cheminots
- Parc
- Passerelles
- Toilettes ouvertes de jours du 15 mai au 31 octobre horaire variant d'un endroit à l'autre
- Rue et pont
- Sta tionnement et point d'accès
- Belvédère

Lac Saint-Charles

Parc Jean-Roger-Durand

Centre d'interprétation du parc de la chute Kabir Kouba

Chute Kabir Kouba

Château d'eau

Centre communautaire Michel-Labadie

Parc Chauveau

Barrage Saint-Jacques

Maison O'Neil

Maison Dorion-Coulombe

Parc de l'Amérique latine

Marché du Vieux-Port

Autoroute Henri IV 573

Autoroute Laurentienne 73

Autoroute Félix-Leclerc 40

Autoroute Dufferin-Montmorency 440

Les zones récréatives et touristiques

Carte 2

Parc linéaire de la rivière Saint-Charles
Plan de développement

VILLE DE QUÉBEC

Pôle de la chute Kabir Kouba et du parc Jean-Roger-Durand

Carte 3

Parc linéaire de la rivière Saint-Charles
Plan de développement

VILLE DE QUÉBEC

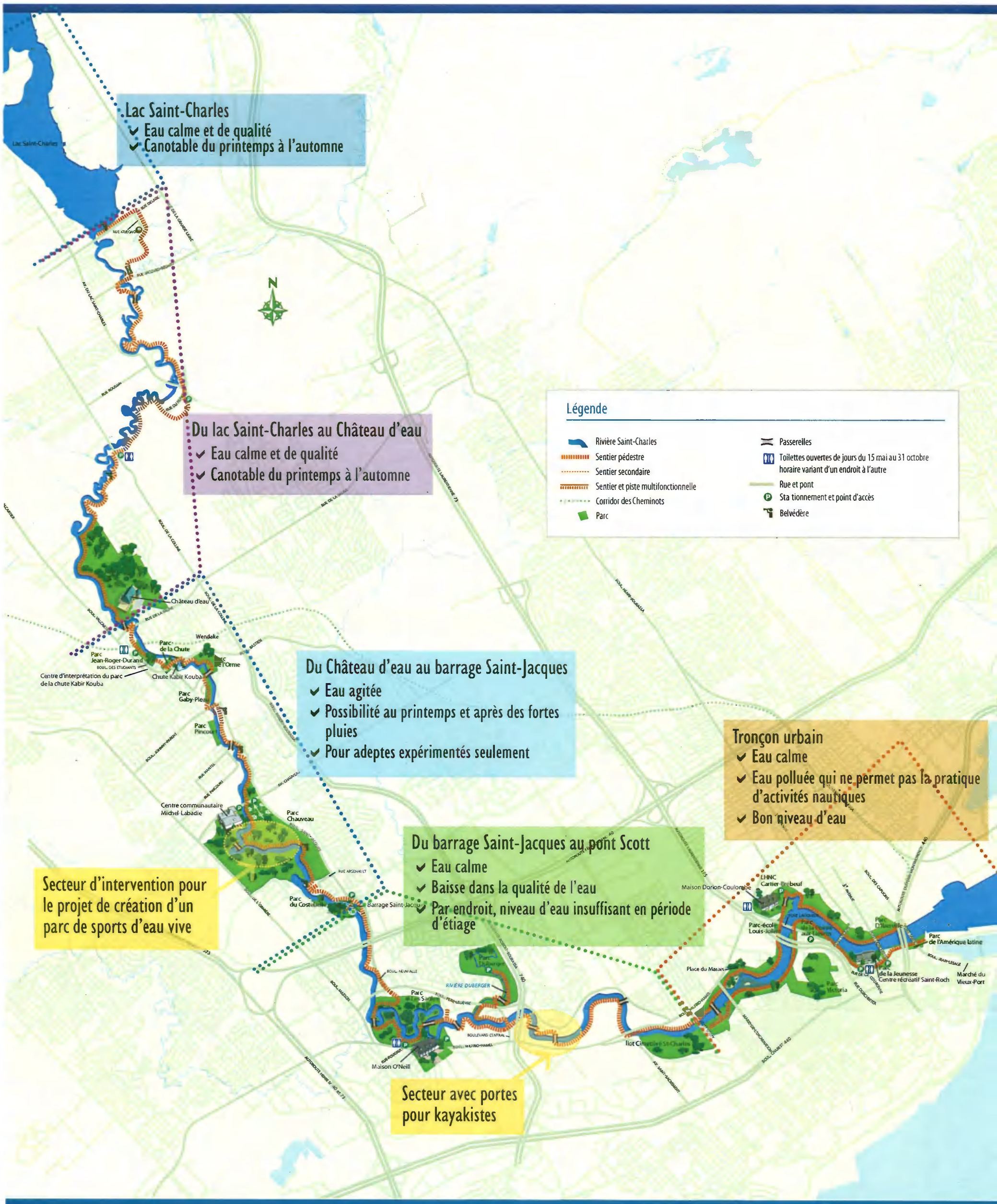

Potentiels et contraintes pour le canot et le kayak

Carte 5